

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA NIEVRE

SESSION DU LUNDI 25 NOVEMBRE 2019

Présidence de M. Alain LASSUS

Le lundi 25 novembre 2019, à 9 h 30, M^{mes} et MM. les Conseillers départementaux de la Nièvre se sont réunis en séance publique au Palais de Loire, salle du Belvédère à Cosne-Cours-sur-Loire, sous la présidence de M. Alain LASSUS.

M. le Président :

Nous pouvons commencer notre Session. Le quorum a été vérifié.

Je vais donner lecture des pouvoirs.

Anne Vérin a donné pouvoir à Fabien Bazin.

Joëlle Julien a donné pouvoir à Jacques Legrain.

Delphine Fleury a donné pouvoir à Daniel Bourgeois.

Myrienne Bertrand a donné pouvoir à Pascale de Mauraige.

Fabienne Grandcler a donné pouvoir à Maryse Augendre.

Pierre Bisschop a donné pouvoir à Carole Boirin.

Corinne Bouchard a donné pouvoir à Marc Gauthier.

Je propose que Mme Chêne soit secrétaire de séance.

Une motion a été déposée par le groupe majoritaire.

Nous avons à approuver le procès-verbal de la Session du 23 septembre 2019.

Y a-t-il des remarques ?

Je n'en vois pas.

Je le mets aux voix.

Personne n'est contre ni ne s'abstient ?

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

DISCOURS DU PRESIDENT

M. le Président :

Mesdames, Messieurs,

Merci à Michel Veneau de nous accueillir à Cosne.

Je suis à la fois heureux ce matin d'être ici et en même temps, très contrarié par le motif qui nous y amène tous.

Ne tergiversons pas. Ce qui se passe à Cosne est grave ; c'est même très grave.

C'est la poursuite de la destruction progressive, mais irrémédiable de l'offre de santé existante dans la Nièvre.

En une dizaine d'années, c'est trois maternités fermées, excusez-moi suspendues, des plateaux techniques et blocs chirurgicaux fermés, suspendus ou désincarnés comme à Decize, des services hospitaliers qui ferment, des lits d'hospitalisation qui disparaissent, une démographie médicale qui s'effondre.

Nos pompiers, on en parlera tout à l'heure, sont à bout de souffle.

Ce sont des usagers, des patientes que l'on met en insécurité, y compris comme ici, au nom de la sécurité, ou des patients qu'on laisse dans l'insécurité au nom du pragmatisme, le pragmatisme permettant toutes les manipulations.

Ce sont des personnels de santé courageux, dévoués, mais qui sont au bord du *burn-out*.

Et puis, parce que la santé, c'est aussi de l'économie, ce sont des centaines et des centaines d'emplois autour de la santé qui ont disparu ces dernières années puisque bientôt plus d'un Nivernais sur deux ira se soigner à l'extérieur du département et dépendre d'un établissement hospitalier extradépartemental.

Je crois que la République a quitté la Nièvre. Aujourd'hui à Cosne, la République est en berne.

Les Cosnoises et les Cosnois ont perdu des droits. Ils n'ont plus les mêmes droits que les heureux métropolitains qui sont à quelques minutes de l'ensemble des services publics, et ceci est intolérable.

Je répète encore et encore que c'est là où cela va le plus mal qu'on doit mettre l'accent et surtout les moyens.

Je ne m'étendrai pas plus ce matin sur ce qui arrive aux Cosnoises et aux Cosnois, car nous en reparlerons techniquement ce soir, y compris pour essayer de trouver des solutions, car nous sommes tous des élus volontaristes. Mais à ce moment, je veux dire que je suis aux côtés des habitants de Cosne aux côtés des professionnels de santé de la clinique

pour les soutenir dans leurs justes revendications et les aider à faire valoir leurs droits.

Parce qu'aujourd'hui, les Cosnois et les Nivernais sont maltraités dans leurs droits à une offre de santé de qualité et de proximité. Ils le sont aussi sur d'autres sujets.

C'est avec stupéfaction que nous avons appris que, malgré le travail formidable accompli depuis 20 ans par les élus et les habitants du département pour mettre en place un vrai réseau de maisons de service, seules trois de ces maisons vont être labellisées. C'est proprement scandaleux, car là, il ne s'agit pas de problème de moyens, mais simplement de problème d'envie que n'a même plus la macronie.

Je sais que les représentants de l'État dans le département sont aussi déçus que moi, que nous, que tous les élus qui ont travaillé et travaillé sur le sujet. C'est insupportable, et j'ose espérer que ce n'est pas une décision définitive.

En tous cas, c'est une décision blessante pour nous tous.

Et puis, cette semaine, j'ai été personnellement touché, et je n'oblige personne à le partager avec moi, mais j'ai été touché dis-je, sur la problématique des jeunes migrants.

Quand un jeune migrant nous est confié à l'Aide Sociale à l'Enfance, je demande qu'il soit traité exactement comme un jeune nivernais. Alors, nous veillons à ce qu'il soit correctement hébergé, nourri, soigné. Nous l'installons dans un parcours de vie. Il commence une scolarité, un apprentissage, souvent avec beaucoup de réussite aux dires des employeurs, et presque toujours dans des métiers en tension. Et puis, il demande à être régularisé.

Et depuis quelque temps, il faut le dire, il n'y a plus de régularisation. Alors il reçoit une obligation de quitter le territoire, au grand dam de la famille dans laquelle il vit, des amis qu'il s'est fait, de l'employeur qui voudrait le garder, et il a deux options.

Attendre de se faire expulser, ou entrer dans la clandestinité parce qu'il n'a plus le droit de travailler ; ça m'est insupportable.

Je ne suis pas de ces gens qui parlent d'immigration sur les plateaux de télévision uniquement en termes de statistiques.

Je suis confronté à des enfants que l'on me confie, à des familles folles d'inquiétude, à des employeurs scandalisés par un comportement bien léger, et je refuse que l'on fasse n'importe quoi.

Je ne veux plus être mêlé à tout cela, et je vais le dire à l'État.

Je vais faire une lettre en ce sens au Président de la République. Je ne prendrais en charge que des jeunes dont on va m'assurer que l'on ne les mettra pas à la rue ou dans un avion.

A chacun ses responsabilités.

Moi, c'est mon droit de retrait.

Si l'on nous confie un enfant, j'exige qu'il y ait un engagement à ce qu'il n'y ait plus d'expulsion possible. Pas un enfant ne peut vivre une vie normale avec cet oukase au-dessus de la tête.

Donc, la semaine dernière n'a pas été fameuse, mais vous remarquerez avec moi, à partir des trois sujets que je viens d'évoquer que, si nous avons un vrai gouvernement, un gouvernement qui gouverne, ces trois problématiques n'auraient même pas été mises sur la table, tant il est facile de les régler.

Dans cette Session, au-delà des problématiques que nous offre l'actualité, nous allons aussi aborder un certain nombre de sujets importants.

La Décision Modificative, classique à cette époque dans l'année, sans surprise qui nous permet quelques équilibres, mais qui moi me renforce, cette année, dans l'idée que nous allons encore pouvoir respecter le contrat de Cahors que nous n'avons pas signé.

Et, à ce sujet, encore une ineptie gouvernementale.

Je pose la question : peut-on imposer à une collectivité qui gère la solidarité pour 70 % de son budget, de respecter cette minable règle de 1,2 % quand la quasi-totalité des dépenses fluctue en fonction de la déshérence de la population, déshérence que ce gouvernement ne cesse d'accélérer par ses mesures à sens unique contre des gens qui vont mal et pour les gens qui vont bien ?

Nous allons parler de la Décision Modificative donc, mais aussi du Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques (SDACR) et là, une grosse satisfaction que je veux partager avec Guy Hourcabie, Philippe Morel et Michel Mulot.

Nous sommes arrivés à un accord avec nos sapeurs-pompiers. Mais, au-delà de l'accord, il faut noter que nous partageons avec leurs organisations représentatives l'idée que, dans la Nièvre, le dialogue social se passe bien et pour le prouver, je vous fais remarquer qu'il n'y a pas de mouvement social chez les sapeurs-pompiers nivernais contrairement à ce qui se passe dans la majorité des départements.

Nous partageons avec eux l'idée que la destruction de l'offre sanitaire de notre département va considérablement aggraver leurs conditions de travail, avec le risque important de décourager les pompiers volontaires.

Autre négociation importante que nous allons entériner, le RIFSEEP. La négociation a été longue là aussi, parce que la clause des 1,2 % du contrat de Cahors contraint cette négociation.

Je remercie les représentants syndicaux qui ont fait preuve de compréhension, montrant par là même qu'ils partagent notre inquiétude quant à l'avenir financier de notre collectivité coincée entre

le contrat de Cahors et la suppression de la taxe foncière pour les Départements.

Tiens voilà encore une bien mauvaise idée de notre gouvernement qui donne ainsi d'importants signaux quant à l'amour qu'il porte aux Départements.

J'ai sans doute été un peu long et je m'en excuse.

Je vous laisse maintenant la parole non sans vous dire toute l'estime que j'ai pour vous.

Après que les conseillers départementaux se soient exprimés, nous donnerons la parole à une représentante du personnel de la Clinique.

La parole est à Michel Veneau.

M. Veneau :

Monsieur le Président, cher(e)s collègues,

C'est avec un peu d'émotion que nous vous recevons aujourd'hui dans ce Palais de Loire, ce beau patrimoine qui fait partie du patrimoine cosnois. C'était quelque chose d'intéressant, qui a été très long à mettre en œuvre – cela a commencé avec nos prédécesseurs, et nous avons continué le projet – afin d'offrir au bassin de vie vraiment quelque chose d'exceptionnel.

C'est aussi avec un peu d'émotion que je vous reçois aujourd'hui dans cette salle par rapport à des sujets qui nous préoccupent, la santé et Altifort.

La santé est un dossier primordial, indispensable pour le territoire, que cela soit pour le bassin de Cosne ou pour les territoires ruraux. Les pouvoirs publics doivent prendre en compte nos besoins, les besoins de nos populations vieillissantes. Tout en prenant en considération l'allongement de la durée de vie de nos concitoyens, il faut que les moyens soient donnés pour ce dossier Santé. Je crois que l'on a trop attendu. Aujourd'hui, on est vraiment dans une situation très grave, au niveau de nos hôpitaux pour permettre d'accueillir des patients. J'estime que, sur le bassin de Cosne, comme ailleurs, nous devons mettre tous les moyens pour maintenir les soins et l'accueil des personnes qui ont besoin de se faire soigner, en urgence ou pas, pour que toutes nos populations puissent rester sur nos territoires, et que nous soyons plus attractifs demain, afin que nos territoires ruraux cessent de se dépeupler. C'est indispensable.

J'ai vu dans la presse du Cher hier que deux élus interpelaient le Président de la République sur la clinique du Nohain. Deux maires, des collègues. Il y a vraiment une solidarité sur le territoire avec le département. Le maire de Feux et le maire de Veaugues ont interpellé le Président, lui demandant de faire quelque chose pour le territoire. Les parlementaires font le nécessaire auprès du gouvernement, mais en plus il y a vraiment une forte solidarité entre les élus de nos

territoires. Nous sommes très motivés, par rapport à cette solidarité qui existe entre tous les élus de France.

Merci encore, Monsieur le Président, pour l'initiative d'avoir décentralisé cette Session à Cosne-sur-Loire, et merci à tous les collègues qui sont venus à Cosne, merci à tous les élus, merci aux personnels de la clinique, qui font un travail exceptionnel, avec les professionnels de santé ; ils sont tous mobilisés. Cet après-midi, nous aurons des rencontres importantes. Je quitterai la Session en début d'après-midi pour rencontrer un des repreneurs d'Altifort, qui souhaite me rencontrer pour avoir quelques informations.

Nous sommes vraiment en mobilisation générale. Il faut se battre. L'élu que je suis, élu de Cosne-sur-Loire, et tous les autres élus de France, nous nous serrons les coudes pour sauver la ruralité.

Merci beaucoup.

Mme de Mauraige :

Monsieur le Président, cher(e)s collègues

Notre Session d'aujourd'hui est particulière à plus d'un titre. En premier lieu, le cadre. Nous avons quitté notre salle de session habituelle de Nevers pour siéger, l'espace d'une journée, dans ce magnifique Palais de Loire, dont les travaux de rénovation se sont terminés il y a peu.

Au-delà d'une simple volonté d'aller à la rencontre de nos concitoyens, il s'agit avant tout d'envoyer un message fort à l'ARS et au groupe Kapa. Nous ne pouvons plus tolérer le double discours permanent de l'État et de ses organismes déconcentrés. Comment pourrait-on accepter d'entendre le Président Macron parler de la nécessité d'accroître les subsides pour la Santé, d'entendre le Premier Ministre Edouard Philippe parler d'un milliard et demi d'euros supplémentaires pour le plan Santé, et, dans le même temps, voir l'ARS Bourgogne Franche-Comté décider sans concertation, sans discussion, de manière totalement arbitraire et péremptoire, la fermeture de la maternité de Cosne-Cours-sur-Loire, puis de son bloc opératoire pour à terme, une fois qu'avoir totalement vidé de sa substance la clinique, nous expliquer que cette structure n'est plus en capacité de répondre aux besoins existants et qu'il faut simplement la fermer ?

La santé est une priorité absolue de tous nos concitoyens. Depuis de nombreuses années, nous nous sommes engagés dans la lutte contre la désertification médicale, en bataillant ferme pour obtenir une première année de médecine à Nevers – rappelez-vous, c'était un vœu de notre ancien collègue Daniel Rostein –, en soutenant la politique volontariste du Conseil départemental à travers, entre autres programmes, des bourses pour les étudiants en médecine. Je me permets de rappeler que nous sommes également à l'initiative des premières maisons de santé. Aussi nous ne pouvons que saluer la démarche de notre collègue Michel Veneau et de l'ensemble de son

conseil municipal qui a choisi de prioriser la santé en réorientant des fonds prévus initialement sur d'autres programmes.

Pour autant, cette Session est également particulière en raison de la nature des dossiers qui composent son ordre du jour. En effet, nous avons à débattre sur une décision modificative dont je ne parlerai que brièvement dans ces propos introductifs ; notre groupe se montrera plus précis lors des échanges à venir. Cette décision modificative constitue principalement un ajustement technique. Toutefois, elle atteste une fois encore de divergences de points de vue sur ce qui constitue une priorité entre vous et nous. En effet, nous ne pouvons que constater, une fois encore, un accroissement des dépenses de fonctionnement et un repli considérable des dépenses d'équipement et donc d'investissement.

Je ne vais pas développer l'intégralité des éléments constitutifs de cette décision modificative. Cependant, pour illustrer mes propos, je me permettrai d'indiquer qu'il nous semble percevoir une fois encore un décalage entre les discours et les actes, Monsieur le Président. Nous ne cessons de parler de situation contrainte, de budget réduit, de la nécessité de baisser notre endettement qui est comme nous le savons tous ici supérieur au seuil d'alerte, ce qui nous a valu de subir le pacte de Cahors. Alors, oui, nous sommes conscients que les règles du pacte de Cahors n'ont pas de valeur normative. Pour autant, l'évolution préconisée est de 1,2 %. Or, la totalité des crédits ouverts en 2019 au chapitre « charges à caractère général » s'élève à 15 581 578 €, contre 14 957 128 € après la DM1 de l'exercice 2018. Cela implique une augmentation de 4,17 %, soit plus de 600 000 €. C'est un rythme annuel 4 fois plus élevé que l'inflation, et plus de 3 fois le rythme organique fixé par le pacte de Cahors. Or, il s'agit de dépenses modulables non contraintes. Par conséquent, je le réaffirme, Monsieur le Président, chers collègues, nous n'avons clairement et définitivement pas la même conception de ce qui est prioritaire pour notre territoire et pour notre collectivité.

M. Hourcabie :

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

C'est en tant que président du Conseil d'administration du SDIS que je prends la parole. Alain Lassus a pris la parole tout à l'heure ; je le remercie beaucoup, parce qu'il a rassuré beaucoup de monde et il a montré surtout que le Conseil départemental dans son ensemble était solidaire de ce que nous vivons chez les pompiers en ce moment.

A chaque fois qu'une structure médicale, que ce soit les urgences ou les hôpitaux, voit la réduction de son périmètre, voire de ses services, la prise en charge des habitants tombe sur les pompiers, et ils se retrouvent souvent, sur nos territoires, le seul et dernier service public disponible. 81 % de nos sapeurs-pompiers sont des volontaires, des personnes qui travaillent, des personnes qui ont une famille, des personnes qui prennent sur leur espace de loisirs et leur vie de famille

pour aller au secours de leurs concitoyens. Ils sont aujourd'hui un peu asphyxiés.

Lorsque l'on parle de fermeture de services d'urgence, pour Clamecy, cela veut dire qu'il faut amener les victimes sur Nevers ou sur Auxerre, et si c'est Château-Chinon, il faut aller à Autun, et les pompiers n'en peuvent plus. Quelqu'un qui est obligé de partir pour trois heures se demande comment il fera lorsqu'il faudra prendre le travail le lendemain, et il pense alors à ne plus se rendre disponible pour être appelé. C'est intolérable, c'est inacceptable. Fermer les urgences, fermer les hôpitaux, c'est mettre à mal la sécurité de nos habitants. Les pompiers ne pourront pas continuer de faire tout et tout le temps. C'est le signal que je tiens à donner et l'alerte que je tiens à lancer. Merci.

M. Morel :

Monsieur le Président, mes cher(e)s collègues,

En étant présent à Cosne aujourd'hui, notre groupe a voulu marquer sa solidarité avec nos amis cosnois. Comme le maire de Cosne l'a rappelé tout à l'heure, il y a dans ce département une véritable solidarité qui s'est développée face au problème que nous rencontrons en ce qui concerne la démographie médicale.

Le problème de Cosne est à la confluence à la fois d'intérêts privés, sur lesquels peut-être la vigilance ne s'est pas suffisamment exercée, et d'une position de l'ARS, qui est pour le moins laxiste et complaisante, et à présent nous sommes devant une situation de fermeture du plateau technique.

Vous avez, Monsieur le Président, tout à l'heure, indiqué que la République avait quitté la Nièvre. Effectivement, la République a quitté la Nièvre, puisque, depuis des mois, sous votre impulsion d'ailleurs, nous avons visité les hôpitaux, nous nous sommes rendus à Dijon où nous avons trouvé la porte close, et nous avons multiplié les interventions pour que les hôpitaux de proximité puissent continuer à fonctionner sur l'ensemble du territoire. Force est de constater tout de même que la position de l'ARS est de recentrer sur la capitale départementale l'ensemble de ces installations. Nous continuerons, Monsieur le Président, à être à vos côtés pour marquer notre opposition à cette politique délétère de l'ARS qui entraîne un véritable un démembrement de notre département.

En ce qui concerne l'ordre du jour, simplement une remarque sur le FDACR, nous allons approuver un nouveau Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques, le précédent ayant été approuvé le 19 novembre 2012. Ce schéma est le fruit d'un travail extrêmement précis effectué par les services du SDIS, et sous l'impulsion de son président. J'attire néanmoins votre attention sur le fait que ce schéma va fixer le cadre d'intervention du SDIS sur l'ensemble du département, et qu'il impliquera de notre part, si nous voulons que ce service fonctionne normalement, des investissements

indispensables dans les années qui viennent, et dont nous devons tenir compte. Ce n'est pas un banal document que nous allons ratifier ; il implique des incidences financières dans les années qui viennent.

En ce qui me concerne, bien entendu, j'approuverai ce FDACR qui correspond tout à fait à la vision que nous avons d'un service de secours et d'incendie performant sur ce département, en souhaitant néanmoins que la situation délétère de la santé dans ce département n'entraîne pas de plus en plus un accroissement de la charge de nos sapeurs-pompiers. Merci.

M. Joly :

Monsieur le Président, Monsieur le Maire, mes cher(e)s collègues,

Je voulais saluer également le conseiller régional Hicham Boujlilat qui est présent, et saluer également les représentants du personnel, et vous saluer toutes et tous.

Je voudrais, comme d'autres l'ont fait avant moi, saluer cette décision de délocaliser la Session, ce qui n'est pas banal, et ce qui montre l'importance du sujet qui nous réunit, ici à Cosne, de manière à témoigner de notre solidarité sur un sujet essentiel.

Nous sommes au surplus dans un lieu clairement symbolique du désengagement de l'État. Nous sommes ici dans ce qui était un tribunal il y a encore une dizaine d'années. Vous le savez, l'accès à la justice est un des premiers droits de l'homme. Or, c'est un service qui est difficilement accessible pour nos concitoyens pour diverses raisons, géographiques, financières, ou culturelles (la justice fait un peu peur parfois). D'où la nécessité d'être en proximité pour que nos concitoyens apprivoisent cette justice et soient en mesure de faire valoir leurs droits lorsque c'est nécessaire.

L'égalité d'accès à l'ensemble des services publics est essentielle. C'est la raison pour laquelle, depuis maintenant une vingtaine d'années, dans ce département, nous avons progressivement maillé le territoire de maisons de service public, qui globalement donnaient satisfaction, sans que rien ne soit parfait, bien évidemment. Néanmoins, nous avons globalement des points d'accueil de nos concitoyens dans lesquels ils pouvaient obtenir soit les réponses directement à des questions qui les concernaient, soit ils pouvaient être orientés vers les services publics ou les opérateurs de service public, et nous avons postulé de manière assez tranquille il y a maintenant quelques semaines à la labellisation des Maisons France Service, compte tenu à la fois de cette histoire, compte tenu des services qui étaient effectivement rendus, et compte tenu des retours dont nous disposions.

Malheureusement, la semaine dernière, le couperet est tombé, et seules trois maisons de service public ont obtenu la labellisation de Maisons France Service, mais les 13 autres qui avaient été présentées à la labellisation ne l'ont pas été. Il y a donc un sentiment d'amertume, un sentiment de ne pas être reconnus pour le travail qui a

été réalisé au cours de ces dernières années. Il y a une forte démobilisation de la part à la fois des élus, des personnels également, qui nous en ont fait les uns et les autres le retour.

J'ai eu l'occasion de rencontrer jeudi dernier la ministre chargée de la cohésion des territoires, et je lui ai fait part de cette incompréhension que nous avons sur ce territoire, un département qui avait été, on peut le dire, clairement pilote dans ce domaine-là, comme dans d'autres, d'ailleurs – parce qu'il faut savoir aussi reconnaître ce point, c'est une manière de cultiver l'estime que l'on a de nous-mêmes, et qui parfois fait défaut : cette capacité à innover et à imaginer –, et je lui ai donc fait part de cette incompréhension.

La perspective est la suivante : le cabinet de la ministre va retravailler, avec les services départementaux, de manière à trouver des solutions. Il y aura éventuellement des labellisations, m'a-t-elle dit, au fil de l'eau, en fonction de la manière dont on allait reprendre les dossiers.

Néanmoins, l'un des critères qui n'ont pas permis cette labellisation, c'est le fait de ne pas avoir indiqué qu'il y aurait deux temps pleins dans ces maisons de service public. Je lui ai rappelé qu'indiquer avoir deux temps pleins n'avait pas d'intérêt au regard du volume d'activité sur nos territoires, et que, dès lors qu'il y avait une continuité dans le fonctionnement de la structure accueillant ces missions de service public – principalement chez nous des centres sociaux –, ce n'était pas nécessaire. Elle m'a dit qu'elle allait revoir un peu ceci. J'espère qu'elle comprendra le sens de notre démarche et l'intérêt pour notre territoire de pouvoir être reconnus Maisons France Service.

Parmi les services publics, celui de la santé est essentiel ; c'est la première préoccupation des Français en général, et les sondages se succèdent à chaque fois, bien évidemment, c'est la première préoccupation. On le sait dans nos manières de ressentir les choses, soit pour nous-mêmes soit pour nos proches, la santé est le premier bien dont nous disposons.

Il se trouve que, là aussi, les statistiques, et les enquêtes le montrent, la Nièvre est un département dans lequel les habitants ne sont pas des citoyens en très bonne santé. Le niveau de santé dans ce département est plus faible que ce que l'on constate dans l'ensemble du territoire français. Les raisons en sont nombreuses, diverses, personnelles, collectives, etc. Mais on ne peut pas nier le fait que la difficulté d'accès aux professionnels de santé, les problèmes que rencontrent les établissements hospitaliers dans notre département n'y sont pas pour rien. Depuis quelques années, nous constatons ces difficultés : départs en retraite des médecins non remplacés, service d'urgence menacé à Clamecy, la chirurgie à Decize, incertitudes sur l'avenir du centre hospitalier spécialisé de La Charité, service d'urgence de Nevers saturé.

On pourrait multiplier les exemples. Aujourd'hui, nous sommes confrontés à la fermeture du service de chirurgie de la clinique de Cosne, qui a des incidences sur l'ensemble de l'activité de la clinique

et sur son modèle économique, et qui a des conséquences sur le fonctionnement de l'hôpital. C'est sur une population de 70 000 habitants que rayonne ce pôle de santé de Cosne.

Ces défaillances des services hospitaliers ont des conséquences négatives sur les SDIS, qui ne sont pas là pour faire cela de manière régulière ; ce n'est pas leur rôle. Ils sont là pour intervenir dans des cas d'urgence, là où il y a une impossibilité à satisfaire le service dans des conditions normales. Or, malheureusement, l'État n'est pas là, alors que les collectivités, depuis un certain nombre d'années, ont pris en charge des choses qui ne relevaient pas jusque-là de leurs responsabilités, sur un plan juridique, matériel, et financier. Je pense bien évidemment à la mise à disposition de bourses, aux maisons de santé intercommunales, etc. Nous faisons notre part, les collectivités locales ; il faut que l'Etat prenne ses responsabilités également, qu'il assure le contrôle des services privés et des organismes privés lorsqu'ils ont en charge ce service public, et prenne ses responsabilités, et que l'intervention publique supplée à l'intervention privée lorsque celle-ci est défaillante.

Je voudrais terminer mon propos en témoignant de ma solidarité vis-à-vis des salariés du secteur privé, et l'on pense en particulier à Altifort, autour d'une décision qui va tomber dès demain sur les perspectives de reprise. Je pense aussi à Aisan à Nevers, à Conforama ici même.

Nos territoires ont droit à un avenir. En tout cas, nous le revendiquons comme tels. Nous voulons redire notre solidarité à l'ensemble des habitants de Cosne et à l'ensemble de la population nivernaise, qui est maltraitée, et notre détermination à continuer à combattre pour les Nivernais. Merci.

Mme Guérin :

Monsieur le Président, cher(e)s collègues,

Le Président a parlé tout à l'heure des mineurs à protéger. C'est la maire de Luzy qui vous parle. Nous accueillons à Luzy depuis un an des demandeurs d'asile hébergés dans un service d'hébergement d'urgence pour demandeurs d'asile (SHUDA). 45 demandeurs d'asile. 6 familles avec des enfants, et de jeunes majeurs. Nous arrivons au bout d'une année, et une grande partie de ces familles n'obtiennent pas leurs papiers pour avoir leur statut de réfugiés.

Les familles viennent d'Albanie pour beaucoup, un pays qui n'est pas en guerre, mais où la mafia fait des dégâts pires que la guerre.

Depuis une semaine, je me bats pour essayer de trouver une solution à trois familles. Nous avons frappé à toutes les portes. Une famille avec deux jeunes enfants, deux ans et trois ans. Ils ne veulent absolument pas repartir en Albanie. La mère de famille a été violée. La date butoir était vendredi dernier. On les cache. On a décidé de les cacher.

Avec la FOL, avec Nièvre Habitat, nous avons fait un travail énorme. Il y a eu une solidarité qui a permis de faire vivre une belle année à

ces demandeurs d'asile. Ils se sont intégrés dans la population. Ils font partie de toutes les associations.

Aujourd'hui, cela fait doublement mal. Certains ne disent rien, ils sont repartis. Heureusement, certains ont eu leurs papiers. Mais notamment pour les familles albanaises, on n'a pas de solutions.

On a trouvé une solution pour une famille du Kazakhstan. Malheureusement, la petite de 18 mois a été diagnostiquée diabétique il y a un mois. Nous avons pu trouver une réponse de 4 ou 5 mois, le temps que la famille se reconstruise autour de cet enfant malade. Ce sont les associations qui pallient pour ce qui est alimentaire.

Pour deux familles albanaises, je dois trouver une solution cette semaine. Je vais mettre à disposition des logements. La Croix Rouge va nous aider. Mais, à la fin de l'hiver, je pense que le problème va resurgir.

D'autres familles arrivent, et dans quelques mois elles connaîtront la même situation.

Je suis un peu démunie. J'ai frappé à toutes les portes. J'espère que nous serons entendus. Merci.

M. Flandin :

Je vais être bref. C'est le président de la communauté de communes Cœur de Loire qui souhaitait s'exprimer pour deux raisons.

La première, pour vous remercier d'avoir bien voulu, la semaine dernière, reprendre la motion que nous avons déposée lors de notre conseil communautaire ainsi que celle de la commune de Cosne, au regard de la brutalité des événements que nous avons subis avec la fermeture de la chirurgie de la Clinique de Cosne.

Je voulais aussi vous exprimer, au nom du conseil communautaire, à l'unanimité de ses 30 communes, notre indignation.

Je ne reviens pas sur les événements. Nous aurons l'occasion vraisemblablement de nous en entretenir cet après-midi avec le directeur de l'ARS, mais cette indignation est importante, car, même si cela ne fait pas partie des compétences premières de la communauté de communes, le développement économique en fait partie, l'attractivité en fait partie, et aujourd'hui, suite aux décisions qui sont prises, à celles qui ont été prises par le passé, c'est toute l'attractivité d'un bassin de vie qui est en train de souffrir, tout le développement économique aussi, avec Altifort et Conforama, qui sont en train de subir de plein fouet les événements que nous indiquions.

Par rapport à cette indignation, je veux que vous sachiez que nous ne céderons pas, et que nous manifesterons, outre cette indignation, notre mécontentement, et que nous ferons, en tout cas en ce qui concerne le bassin de vie, avec les élus et les parlementaires du Cher, de l'Yonne et du Loiret qui nous soutiennent, tout ce qu'il est possible de faire pour continuer d'avoir sur ce territoire un droit à être soigné, parce

qu'au train où vont les choses, vous me permettrez de penser, et ce sera ma conclusion, qu'aujourd'hui il ne nous reste qu'un droit à mourir, ce que nous ne pouvons pas accepter.

M. le Président :

Si vous le voulez bien, je vais vous lire une lettre écrite par le Dr Dana. Il n'a pas pu être là, mais il a rédigé un courrier. Je vais en faire une lecture, mais je vais demander aussi qu'on vous distribue ce courrier.

*Dr Dana,
Président de la Commission Médicale d'Etablissement
de la Clinique de Cosne-Cours-sur-Loire*

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les élus,

Je vous remercie de votre invitation à m'exprimer devant le Conseil départemental ce lundi 25 novembre pour évoquer la situation de la clinique de Cosne devant les élus du Conseil départemental. Je ne pourrai malheureusement être là. En effet, la fermeture que nous espérons provisoire du bloc chirurgical de la clinique perturbe énormément le fonctionnement des urgences et la prise en charge des patients dans le département de la Nièvre et m'oblige à aider mes collègues de l'hôpital de Nevers.

J'ai passé ma journée et la nuit entière de ce week-end à faire tourner le bloc opératoire du CHAN. En effet, de nombreux accidents survenus ces derniers jours, notamment à Saint-Satur, causant le décès d'un automobiliste que nous n'avons pas pu sauver malgré la rapidité des secours, ont fortement sollicité les équipes chirurgicales. Il faut noter malheureusement pour ce dernier cas que la distance a retardé la prise en charge et a pu jouer sur le pronostic. Je pense qu'hélas ce fait risque de se reproduire dans l'avenir, car la fermeture de la clinique du Nohain est un véritable désastre pour la santé des habitants de la Nièvre.

J'en explique les raisons :

- En 2018, 9 chirurgiens viscéraux et urologues officiaient dans les hôpitaux nivernais. Depuis cette date, la fermeture des sites opératoires de Clamecy, Decize et maintenant de Cosne, ont fait diminuer ce chiffre à trois chirurgiens situés sur le site de l'hôpital de Nevers.

- La charge phénoménale de travail en sus qui incombent à ces chirurgiens restants ne leur permet pas de faire dans de bonnes conditions leur métier et leur procure un stress permanent qui à court ou moyen terme entraînera leur arrêt et/ou leur départ.

- Il en est de même aussi pour les chirurgiens orthopédistes de l'hôpital de Nevers.

- L'arrêt de la clinique de Cosne peut ou va entraîner une perturbation profonde et irréversible de la prise en charge chirurgicale des habitants de la Nièvre et d'une part des départements environnants. En effet, il ne reste plus qu'une seule plateforme chirurgicale d'urgence sur le département pour prendre en charge 24 h/24 les patients.

- Je vous rappelle que la Polyclinique du Val de Loire ne prend pas les urgences.

Cette situation est dramatique, et il vous appartient aujourd'hui, vous les élus, quel que soit vos couleurs politiques, de faire en sorte que ce scénario ne se produise pas. C'est pourquoi je vous engage, vous, Elus de la Nièvre, et aussi les Elus régionaux et nationaux à réagir contre cette politique de désertification de nos régions, et pour ce qui est plus spécialement du département de la Nièvre à s'opposer fortement à la fermeture de la clinique du Nohain.

Je sais que le groupe Kapa n'a pas mis suffisamment les moyens nécessaires pour pérenniser la sécurité sur le site et la remise aux normes des blocs opératoires, en particulier la stérilisation. Je propose donc que, par une société d'économie mixte, une reprise soit faite dans les plus brefs délais de la clinique de Cosne-sur-Loire afin de continuer l'activité, après une mise aux normes minimales au départ, afin que celle-ci se fasse en toute sécurité pour les patients.

Nous, médecins et soignants, sommes prêts à nous engager dans cette voie si les délais sont rapides. Nous sommes prêts également à prendre une participation active dans cette SEM. A cet effet, nous constituons une association de médecins pour y prendre part.

A l'heure actuelle, toutes les spécialités chirurgicales et anesthésiques sont représentées pour faire fonctionner la clinique dans de bonnes conditions, mais j'attire votre attention sur le fait que cette situation favorable, sans action concrète des élus et des pouvoirs publics, ne peut durer.

Je ne pourrai venir ce matin, sortant d'un week-end difficile et éreintant, et je m'en excuse, mais je serai là à 16 heures pour vous rencontrer si vous le souhaitez.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Elus, à mes salutations respectueuses.

M. le Président :

Je vous propose maintenant que nous entendions Mme la représentante du personnel de la clinique de Cosne.

Mme Sureau :

Bonjour. Je suis Christelle Sureau, déléguée syndicale de la clinique de Cosne-sur-Loire, mais également membre du personnel de la clinique.

Merci à vous, Monsieur le Président, Monsieur le Maire, de nous donner la parole aujourd'hui à la Session du Conseil départemental.

C'est avec une certaine violence venant du Groupe Kapa que nous avons appris la suspension de l'activité chirurgicale de la clinique de Cosne. A ce jour, nous sommes en redressement judiciaire pour nous permettre de retrouver un repreneur.

Nous avons obtenu plus de 15 000 signatures. Nous avons manifesté à deux reprises. Le comptage de la gendarmerie était de plus de 1 500 personnes la première fois, et de 2 200 personnes la deuxième fois.

Ma question : Doit-on laisser les citoyens sans bassin de santé de proximité ?

Il est important de rappeler que Cosne est la deuxième grande ville de la Nièvre. Il y a un impact sur la prise en charge au niveau santé des habitants, sur le commerce, sur l'attractivité de la ville. Il y a une petite centaine d'emplois menacés directement, mais il y a aussi des emplois indirects, comme les artisans, les livreurs, les commerçants.

Je rappelle les obligations du Conseil départemental. Le Conseil départemental doit mettre tout en œuvre pour assurer aux habitants, en l'occurrence ceux de Cosne et environ, la qualité d'accès aux soins sur tout le département. Chaque habitant doit pouvoir bénéficier des mêmes services.

Nos questions aujourd'hui :

Dans l'optique d'une reprise, il y a plusieurs problèmes à résoudre.

Le premier, les murs, la saisie conservatoire.

Le deuxième, l'activité en elle-même : privée ou publique.

Peut-il y avoir un contrat Département médecins pour les inciter à rester ou venir sur le pôle de santé ?

Partenariat avec les collectivités locales (communes ou communautés de communes) ?

Dans l'éventualité d'un repreneur privé, les injonctions de l'ARS sont-elles les mêmes ?

Quelles mesures pouvez-vous prendre pour gagner des contacts avec des repreneurs ? Avez-vous déjà des contacts avec des repreneurs potentiels publics ou privés ?

Quelles mesures prendre pour faciliter l'émergence d'un projet de reprise ?

Quel soutien aujourd'hui le Conseil départemental peut-il apporter au niveau financier, humain, technique et politique ?

Merci.

M. le Président : Pour nous permettre de répondre aux questions que vous posez, je propose que vous les écriviez, car nous allons retrouver tout à l'heure M. le Directeur de l'ARS. Nous y apporterons des réponses.

Au nom de l'Assemblée, nous allons souhaiter bon courage aux personnels de santé de la clinique, aux personnels de santé du bassin de Cosne, et nous leur affirmons notre solidarité. Nous ferons le maximum de nos possibilités pour les aider, et nous serons partie prenante des discussions qui seront menées sur ce sujet, et qui seront sans doute nombreuses.

EXAMEN DES RAPPORTS

M. le Président : Pour les débats qui viennent, je voulais vous proposer d'enlever de notre ordre du jour les questions n°5, 6, 14, 16 et 17, que nous reprendrons à l'occasion de notre Session du mois de décembre.

RAPPORT N°1 : NOUVEAU SCHEMA DEPARTEMENTAL D'ANALYSE ET DE COUVERTURE DES RISQUES

M. le Président : La première délibération porte sur le nouveau Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques.

Cette délibération va nous être présentée par Guy Hourcabie, mais je salue la présence de l'état-major du SDIS. Guy Hourcabie pourra, s'il le souhaite, donner la parole au Colonel Sarrazin, si tout le monde en est d'accord.

La parole est à Guy Hourcabie.

M. Hourcabie : Merci, Monsieur le Président.

Ce dossier est un dossier important, structurant pour le SDIS pour les cinq années à venir.

Le Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques, le SDACR, constitue un cadre permettant d'apprécier la bonne adéquation des moyens de secours par rapport à la réalité des risques. Le dernier SDACR du SDIS 58 a été voté lors de la Session du Conseil départemental du 19 novembre 2012.

Merci au Colonel Sarrazin, directeur départemental du SDIS, et au Commandant Mouche ici présent qui a fait un énorme travail. Il mérite que nous le félicitions pour ce travail d'une très grande qualité.

Ce SDACR est arrêté par le Préfet du département après avis du Conseil départemental et avis confirme du Conseil d'administration du SDIS.

C'est un document fondamental, véritable support de la politique départementale en matière de sécurité civile, à partir duquel se déclinent tous les actes structurants du SDIS. Il a été rédigé avec une particularité. D'un commun accord avec la gouvernance du SDIS, il a été acté, de façon innovante pour un tel document, que les orientations du SDACR seraient annuellement (ré)évaluées en revue de gestion/direction pour disposer d'un document dynamique, reflétant la réalité du territoire et de son évolution.

En effet, la perspective d'orientations à 5 ans serait purement théorique, compte tenu de l'évolution rapide de notre société et des territoires. Les impacts du SDACR sur le budget global du SDIS, principalement sur la section de fonctionnement, pourraient ainsi être revus à la hausse comme à la baisse, ou maintenus suivant lesdites évolutions et l'évaluation qui en sera faite.

Pour faire de ce SDACR un document d'adhésion, il a été lancé une large consultation de l'ensemble des personnels du SDIS à travers les structures de territoires (compagnies), à travers des collègues représentatifs des personnels et, enfin, *via* nos instances spécifiques représentant les personnels du SDIS, tous statuts confondus.

Au moment où de nombreux SDIS « subissent » des mouvements sociaux liés notamment à la mise à jour de leur SDACR, les étapes de concertation ont toutes été très constructives, avec des échanges libres qui ont permis une prise en compte d'un grand nombre des remarques de terrain. Au-delà, les instances consultatives du SDIS ont toutes validé à l'unanimité le contenu dudit document.

Enfin, les résultats de l'analyse faite depuis plus d'un an en co-construction (et non en cogestion) avec les personnels et les élus du SDIS doivent être considérés comme les plus sincères possible, reflétant au mieux la réalité de notre territoire nivernais. De nouveaux outils d'indicateurs factuels grâce au logiciel OXIO nous permettent aujourd'hui, contrairement au précédent SDACR, « d'étayer » et de consolider notre réponse opérationnelle de sécurité civile actuelle et donc notre projet pour les 5 ans à venir.

Le SDACR comporte 4 axes, répartis en 24 objectifs, qui ont été identifiés pour les 5 années à venir. Il repose sur une analyse du territoire et propose des orientations stratégiques qui auront des impacts à la fois opérationnels, organisationnels et humains.

Mon colonel, et mon commandant, vous pouvez maintenant prendre la parole.

Ils vont vous faire une présentation synthétique de ce SDACR. Je reprendrai la parole pour la conclusion.

M. le Colonel Sarrazin :

Merci, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les élus,

Merci de nous permettre, en quelques minutes, de vous présenter ce qui constitue la fondation de la maison SDIS. Je dis « la fondation », parce que, derrière, d'autres actions sont appelées à être déployées, en formations, et planifications. En effet, ce document stratégique va nous permettre de réfléchir à l'amélioration de nos processus d'engagement opérationnels.

Il convient en permanence que nous nous engageons sur le territoire les moyens adaptés et disponibles en conséquence. Cela correspond à un algorithme décisionnel de plusieurs millions de possibilités, selon les types de sinistres, la commune, le lieu-dit de la commune, les types d'engins, les qualifications requises. Derrière le déplacement d'un engin d'incendie, d'une ambulance, il y a une vraie ingénierie sur laquelle repose le travail considérable de femmes et d'hommes à la fois sur le terrain, mais également de celles et ceux de l'ombre, et aujourd'hui je me réjouis d'être entouré à la fois par le Cdt Mouche, qui a été la cheville ouvrière de ce document, et Mme Rolland, chef du service Finances, ce qui symbolise aussi le fait que nous avons parfaitement conscience des contraintes qui sont celles du Conseil départemental, notre principal contributeur, et donc il convient pour le SDIS de placer chaque euro au bon moment au bon endroit pour assurer l'efficacité optimale.

Ce SDACR 2020-2024 est un document qui nous est imposé par le Code général des collectivités territoriales, avec un processus de consultation et de concertation très large, en interne, et il doit être présenté au Conseil départemental, mais aussi au collège des chefs de service de l'État, ce qui a eu lieu tout récemment.

Le SDACR, pour des raisons de commodité de mise à jour, a été établi autour de trois livres. Ceci pour en faciliter la mise à jour. Comme l'actualité le montre, nous sommes sur une société très rapide, qui nécessite d'être réactifs, d'être agiles, et il faut donc assurer un pilotage et une évolution constante de ces documents.

Le premier livre constitue la monographie du département, et également l'analyse de notre activité. Depuis près de 3 ans, nous avons une masse d'incidents et 50 000 interventions sur le territoire, ce qui nous permet d'en ressortir des indicateurs de performance et des axes d'amélioration.

Une deuxième livre porte sur le concept de réponse opérationnelle, une forme de « contrat d'assurance » ; ce sur quoi le SDIS s'engage en termes de délais, en termes de maillage territorial, et finalement en termes de qualité de la distribution des secours.

Le dernier livre recense les orientations et les objectifs du SDACR, en matière organisationnelle, humaine, opérationnelle, financière, managériale, l'ensemble des composantes qui font, je l'espère, la satisfaction de nos populations et continueront à le faire.

Sur les tendances démographiques, l'INSEE nous prédit, avec ses modèles mathématiques, trois scénarios : un scénario haut, qui est une faible baisse, un scénario médian et un scénario bas. Autrement dit, a

priori, sous réserve d'évènements non connus à ce jour, nous allons poursuivre une lente baisse démographique. La pyramide des âges, que vous connaissez très bien, place la Nièvre dans une situation d'un vieillissement de population un peu plus rapide que la moyenne nationale. Nous avons également, toujours selon les données de l'INSEE, la caractéristique d'avoir un nombre d'habitants par logement très faible, puisqu'il est passé de 2,2 à 1,7 en 15 jours. Cela veut dire concrètement que nous avons, sur ce territoire, une population qui se fragilise : elle vieillit, elle est plus isolée, et cela se situe, comme nous l'avons vu ce matin, dans un contexte de désertification médicale. Il y a un déséquilibre, ou plutôt un barycentre démographique qui n'est pas au centre géographique du département. Tous ces éléments font que le SDIS de la Nièvre est un des SDIS les plus sollicités de France par 100 000 habitants. Nous avons une sollicitation qui est de l'ordre de la Seine-et-Marne, de l'Essonne, en éléments de comparaison.

Nous avons quantifié au cours de l'année 2018 près de 19 000 interventions, lorsqu'un département comparable à la Nièvre, celui de l'Indre, avec une population identique, n'en a effectué que 13 000. On a donc déjà un bruit de fond très élevé pour toutes les données macro-économiques que je vous évoquais.

Ce n'est pas la seule donnée qui permette de quantifier la charge opérationnelle qui repose sur le SDIS, car il n'y a pas seulement le nombre d'interventions, mais il y a aussi le temps de sollicitation et les effectifs engagés.

Or, le temps, c'est un des facteurs clés de vos différents débats d'il y a quelques minutes. Une intervention avec trois sapeurs-pompiers qui vont une heure à Cosne-sur-Loire, parce qu'ils ont fait le transport au centre hospitalier de Cosne, pèse trois fois moins lourd que cette même intervention avec une évacuation à Nevers qui prendrait en tout trois heures. Ce constat, nous l'avons mesuré, comme l'a très bien dit, dans le courrier, le Dr Dana. Il y a un concept que je voudrais partager avec vous qui s'appelle la « *Golden Hour* ». C'est un concept de médecine d'urgence nord-américaine, qui consiste à dire que, si l'on veut sauver quelqu'un polytraumatisé de la route ou victime d'une grave hémorragie interne, il faut qu'en moins d'une heure, il soit sur un bloc chirurgical pour stopper cette hémorragie ou traiter ses polytraumatismes majeurs. Moins d'une heure pour que nous arrivions avec les équipes du SAMU à assurer la désincarcération implique d'évacuer rapidement sur un bloc chirurgical d'un hôpital de proximité.

Face à ces changements, il convient d'adapter le SDIS.

Je vais vous présenter une donnée importante. Il y a un double effet ciseau. Sur la courbe du haut, vous avez en bleu l'activité opérationnelle du SDIS. Clairement, 70 à 75 % de notre activité se fait sur la tranche 7 h 00 – 19 h 00. Notre activité est directement corrélée à la vie de nos populations (se rendre au travail, faire les courses...). La courbe rouge représente la disponibilité de nos sapeurs-pompiers

volontaires. Une très grande majorité d'entre eux travaillent ou sont en études, si bien que nous avons finalement un potentiel de sapeurs-pompiers volontaires disponibles inversement proportionnel à la sollicitation du service.

Il y a un deuxième effet ciseau. L'histogramme bleu représente le nombre d'heures au cours desquelles les sapeurs-pompiers volontaires de la Nièvre se sont déclarés disponibles en journée la semaine. En orange, et en vert, on a le nombre d'heures au cours desquelles ils ont été sollicités. Ils sont moins disponibles en journée, où il y a plus d'activité ; ils sont donc plus pressurés, ils se déclarent donc de moins en moins disponibles, et sur ces périodes ils sont de plus en plus sollicités. On a donc un double effet élastique, qui nous amène à nous demander jusqu'à quand ce ressort pourra être tendu avant qu'il ne se déforme.

Nous engageons donc des actions sur les trois facteurs :

N : nombre d'interventions. Nous essayons de les maîtriser pour nous concentrer sur l'urgence.

T : temps passé à gérer les actions. Evacuation vers les structures de proximité.

E : effectif engagé. Nous essayons de limiter au strict nécessaire l'engagement de nos personnels sur le terrain.

Les principales propositions introduites dans ce SDACR revêtent plusieurs aspects :

- Volet humain.

Vous connaissez parfaitement la démographie et la géographie du département. L'essentiel de nos forces professionnalisées se trouve le long de la frange ligérienne, et dans une moindre mesure, dans la continuité de la Loire, à Decize. L'arc du Morvan, la grande ceinture entre Clamecy et Château-Chinon, se retrouvent dans une situation des plus délicates : absence de sapeurs-pompiers professionnels. Ce qui n'est pas une nécessité, lorsque le rempart fonctionne bien, car il faut des remparts ruraux pour assurer la défense du territoire lorsque les premiers centres de secours armés de pompiers volontaires ne sont pas en mesure de répondre. Pour ce SDACR, le premier acte majeur recherché, c'est la consolidation des secours sur le secteur de Clamecy, la consolidation des secours sur le secteur de Château-Chinon, et sur le secteur de Cosne-sur-Loire, à travers une recherche proactive continue de sapeurs-pompiers volontaires, et plus à la marge, pour des raisons financières notamment, la création de 8 à 9 postes de sapeurs-pompiers professionnels sur 4 ans.

- Volet technique.

La qualité du service public du SDIS, les secours distribués sur le territoire, reposent principalement sur trois facteurs :

. le délai : le prisme à travers lequel la population nous regarde. Avons-nous mis beaucoup de temps ou bien avons-nous été rapides ? Nous avons un maillage de qualité dans le département.

. la qualité des gestes effectués : la valeur quantitative de ce que nous avons pu sauver. Pour des raisons liées à la sécurité des personnels, à la qualité des actions réalisées sur le terrain, des efforts doivent être déployés en direction de la formation. Nous sommes dans un monde où les technologies évoluent extrêmement vite, et on le voit vraiment sur l'évolution sur les véhicules ; nous avons maintenant des engins modernes, résistants, avec des renforts, des alliages spécifiques, de la pyrotechnie embarquée, des énergies alternatives (électrique, gaz naturel, GPL, hydrogène). Une intervention d'aujourd'hui n'a plus rien à voir avec les interventions d'il y a 50 ans. Il faut donc que nous puissions davantage former nos soldats du feu sur les nouvelles technologies notamment.

. le nombre de contentieux : le SDIS affiche zéro contentieux à ce stade.

- Volet organisationnel.

Finalement, choisir dès aujourd'hui une organisation pour l'avenir du SDIS serait un peu présomptueux, l'organisation n'étant finalement là que pour répondre aux besoins de fonctionnement du SDIS. Cependant, nous savons d'ores et déjà qu'il conviendra à la fois de consolider autant que possible le volontariat, qui n'est pas une option dans le département, mais qui est la seule alternative qui soit viable au plan opérationnel, social et économique, et également valoriser la santé, la sécurité et la qualité dans le service, le bien être au sein du SDIS, quel que soit le statut. Il faut peut-être aller moins vite, mais plus loin ensemble.

Plus concrètement, nous souhaitons également renforcer le lien territorial, par la mise en place de la structuration des compagnies.

Voilà ce document. Il est tout sauf révolutionnaire ; c'est un document pesé, largement consensuel, comme le Président Hourcabie a pu le dire, parce que la vérité vient en grande partie du terrain et de ce qui s'y passe. Nous avons souhaité associer toutes les idées afin de consolider notre réponse actuelle et préparer l'avenir au mieux dans le cadre budgétaire que nous connaissons.

Merci.

M. Hourcabie :

Merci, mon colonel. Je poursuis rapidement, si vous le voulez bien.

Sans considération d'évolutions réglementaires (notamment statutaires) d'ici à 5 ans et compte tenu des évolutions de dépenses immuables (Glissement, Vieillesse et Technicité – GVT -, charge opérationnelle en évolution permanente, indemnités des sapeurs-pompiers volontaires, contrats actuels, niveau d'autofinancement...), les enjeux à venir du SDIS sur les 3 ans à venir nécessiteraient :

- En matière de budget de fonctionnement, une évolution prévisionnelle de la contribution départementale de + 2 % pour 2020, de + 4 % pour 2021 et de + 3 % pour 2022. Cette évolution sur les trois exercices à venir s'entend :

. avec un résultat de fonctionnement annuel d'au moins 200 000 €, avec un taux d'évolution des contributions communales égal à l'inflation (plafond autorisé),

. avec un niveau de recettes propres (notamment des carences d'ambulanciers privés et des appuis logistiques SMUR) maintenu.

- En matière de budget d'investissement, un niveau de la subvention départementale qui atteindrait a minima 600 000 € par an, avec un recours à l'emprunt limité à 150 000 € par an pour le SDIS 58. L'objectif est de maintenir le niveau d'investissement (mobilier et immobilier) du SDIS de l'ordre de 3 000 000 € par an, étant observé que les besoins du SDIS, au regard du futur SDACR, seront lissés en conséquence.

Aucun impact budgétaire n'a été aujourd'hui étudié pour les années 2023 et 2024, considérant imprévisibles et non consolidées, à la fois les ressources financières de la collectivité départementale comme les orientations du SDIS 58 en matière de réponse de sécurité civile dans le département.

Au-delà, l'opportunité de constructions mutualisées « Conseil départemental/SDIS » pour les années à venir pourrait être examinée. Enfin, des aides exceptionnelles pour tout nouveau projet particulier de construction notamment pourraient être étudiées par les services du Conseil départemental en lien avec le SDIS.

Plus concrètement, il est à noter que le Conseil départemental et le SDIS 58 ont déjà engagé de nombreuses démarches communes de mutualisation (entretien des locaux, formation des agents du Conseil départemental,...), source parfois, mais pas systématiques, d'économies dans le budget du SDIS 58.

Le Conseil départemental, conscient des enjeux du nouveau SDACR pour le territoire de la Nièvre, en partage le volet opérationnel dans ses composantes organisationnelles et ses implications humaines.

Il ne peut s'engager à ce stade sur le volant financier au-delà de l'année 2020, ce qui impliquerait une évolution de sa contribution au fonctionnement du SDIS bien au-delà des 1,2 % d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, telle que limitée par arrêté préfectoral, et particulièrement si la mesure était reconduite.

Une réflexion va être engagée avec le SDIS aux fins d'établir une convention pluriannuelle qui déterminera une contribution soutenable pour le Conseil départemental, tenant notamment compte de sa situation financière, et sollicitant les partenaires institutionnels (communes, EPCI, ARS notamment) solidaires des perspectives exposées dans le SDACR.

Il est proposé :

- d'émettre un avis favorable au projet de nouveau Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques (SDACR) du SDIS de la Nièvre ;
- d'initier un dialogue partenarial en vue d'établir une convention pluriannuelle définissant les termes d'un financement soutenable du SDIS de la Nièvre par le Conseil départemental.

M. le Président :

Merci.

Ce SDARC a été réalisé en très bonne collaboration entre l'état-major du SDIS et avec la participation des sapeurs-pompiers, professionnels et volontaires. Nous allons parler d'argent tout à l'heure. 2 % cette année, 4 % l'année prochaine. Cela va poser un vrai problème, puisque nous sommes soumis au contrat de Cahors. Nous aurons du mal à contracter les dépenses du SDIS. C'est donc 2 % cette année ; c'est un effort extrêmement important qu'a fait le SDIS pour contenir ses dépenses. L'année dernière, c'était déjà un peu plus de 2 %, et l'année prochaine, c'est 4 % qui sont prévues en augmentation. Ce sont des dépenses de fonctionnement. Elles sont comprises dans l'enveloppe des 1,2 %. Vous verrez plus loin le RIFSEEP ; si nous y arrivons, c'est que nous faisons des économies ailleurs, par définition.

Y a-t-il des demandes de prise de parole sur ce sujet ?

Mme de Mauraige :

Nous voudrions remercier M. le Directeur du SDIS pour son intervention qui a été très claire, très concise.

Le SDACR ainsi défini ne prend sans doute pas en compte les problèmes liés à la clinique, et à ce que cette situation peut engendrer.

M. le Colonel Sarrazin :

Plus ou moins. L'expérience du passé nous a amenés à être vigilants sur tous les éléments qui peuvent arriver, dont l'organisation des secours, dont les évolutions statutaires, l'offre de soins. Tout cela fait partie des interrogations que nous avons intégrés comme étant non souhaitables, fortement souhaitable ou particulièrement impactantes.

M. le Président :

Le SDIS de la Nièvre est un très rare SDIS aujourd'hui à ne pas avoir de mouvement social. L'énorme majorité des SDIS ont des mouvements sociaux importants. Si vous le permettez, je vais remercier le personnel, professionnel, sapeurs-pompiers volontaires, et administratif.

M. Hourcabie :

Juste un petit mot. Il y a en ce moment un procès à Lyon où les sapeurs-pompiers volontaires, à l'image de ce qu'avaient fait certains pays, comme la Belgique, ont déposé un recours devant les tribunaux pour faire reconnaître que les sapeurs-pompiers volontaires

dorénavant devraient être des professionnels et payés comme tels. Nous attendons avec grande impatience ce jugement, parce que si jamais d'aventure ils avaient gain de cause, c'est tout notre système de protection civile et de sécurité qui exploserait. Il faudrait alors nous expliquer comment on ferait.

M. le Président :

Je propose que nous passions au vote.

Qui s'abstient ? Qui est contre ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Je remercie le colonel et le commandant, et je leur demande tous les deux d'adresser aux sapeurs-pompiers nos remerciements.

Je vous invite le 6 décembre à 18 heures à l'inauguration de la caserne de Chantenay-Saint-Imbert. Ce sera aussi la Sainte Barbe départementale.

RAPPORT N°2 : DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET 2019

M. Bourgeois :

Cette décision modificative, comme dans toutes les collectivités, montre la maîtrise du budget, dans ces temps incertains. Compte tenu de la conjoncture, nous pouvons en être fiers. De toute chose on peut faire naître une controverse. Moi, j'appelle cela de l'existentiel, et c'est de bonne guerre.

Cet exercice budgétaire ne connaîtra qu'une seule décision modificative, et de relativement faible ampleur, puisqu'elle modifie à hauteur de 0,4 % les crédits de paiement en fonctionnement et de 0,3 % les crédits de paiement en investissement.

La prévision budgétaire, en attente du compte administratif, est donc respectée.

Les principales modifications sont engendrées par les notifications de recettes reçues postérieurement au vote du budget en mars dernier, et s'échelonnant jusqu'à cette semaine, certaines notifications récentes ayant pu être prises en compte en DM.

En fonctionnement, les recettes supplémentaires par rapport au budget primitif s'établissent à 1 216 500 €. Cet excédent s'explique d'abord par les dotations APA et PCH plus élevées que prévu, en raison des acomptes versés par la CNSA pour 2019 et du solde des concours 2018 notifié en septembre dernier. Le montant définitif du fonds de soutien interdépartemental (FSID) a été modifié en octobre dernier, et il s'élève à 6 347 000 €, alors que nous escomptions 6 192 000 € annoncés en janvier dernier.

Nous avons également inscrit 249 132 € de recettes issues du Plan Pauvreté signé en juin dernier.

En revanche, la DGF enregistre une baisse de 200 000 € du fait de la diminution de 2 673 habitants entre 2018 et 2019 et de l'incidence défavorable du ratio de potentiel financier par habitant. Là aussi la notification a eu lieu alors que la maquette budgétaire a été retenue. Les autres modifications en recettes sont de moindre importance.

Les ajustements en dépenses sont par construction du même montant, et sont donc peu significatifs.

Le principal ajustement est préventif, et vise à préserver, sur un chapitre de dépenses spécifiques, les dépenses de personnel, la possibilité de garantir les procédures de recrutement engagées sur l'année et le trimestre, si elles s'avèrent fructueuses, ainsi que les avancements issus de la procédure paritaire pour les travailleurs sociaux. La réalisation sera conditionnée bien sûr aux recrutements effectués, et le montant définitif ajusté au compte administratif.

Une hausse des crédits de 253 000 € doit être affectée à l'hébergement enfance, due essentiellement à la hausse des arrivées des mineurs non accompagnés : 594 en 2019 contre 219 en 2018. Cette hausse fait suite à des virements de crédits de 330 000 € qui montent le montant de la ligne à 1 048 000 € alors que le vote en BP était initialement de 407 000 €.

La dotation de l'APA a été révisée à la hausse de 250 000 € pour tenir compte notamment de la hausse des bénéficiaires (+ 2,52 %) par rapport à 2018.

Concernant le budget annexe de Magny-Cours, a eu lieu la régularisation du décalage du versement de la subvention en 2017. Sont versées en 2019 les subventions au titre de 2018 et de 2019, soit deux fois 250 000 €, partiellement compensés par des recettes complémentaires (Bol d'or, compléments de loyer, dividendes...), et la masse des charges d'intérêts.

Les charges d'intérêts bancaires du budget principal, au vu de la faiblesse des taux, ont pu être ajustées à la baisse à hauteur de 412 000 €.

Concernant la section d'investissement, les ajustements en recettes comme en dépenses sont d'un montant net bien plus modeste, de - 170 000 €. Ils proviennent principalement de décalages constatés sur certains projets, qui permettent de réaliser des inscriptions de crédits complémentaires, donc sans augmenter l'enveloppe budgétaire.

Les mouvements de recettes sont peu significatifs, constitués principalement d'une baisse de recettes de 73 000 €, provenant du programme « plan numérique éducatif » (réduction de la subvention due à la baisse des dépenses). En effet, le prix des tablettes s'est trouvé inférieur, et le périmètre des dépenses subventionnées a été restreint.

Concernant la base des Settons, la participation de la Région et de la Caisse des Dépôts et Consignations pour le cofinancement de l'étude a été décalée, comme celle-ci, en 2020.

Les mouvements en dépenses, qui se soldent par un montant net équivalent à 160 000 €, sont de plus grande importance.

Tout d'abord nous proposons un versement complémentaire de 1 M€ au syndicat mixte Nièvre Numérique en complément des 1,5 M€ prévus au budget. Ce versement correspond à une demande du syndicat pour respecter la progression des travaux et les besoins en trésorerie qui les accompagnent.

En compensation, les travaux sur les ponts de Cosne et de la vieille Loire à Decize ne débiteront pas en 2019. Seuls les crédits attribués aux frais d'étude sont donc maintenus, et prévus pour une inscription totale de 863 000 €.

Enfin, les décalages dans la mise en œuvre d'une politique de développement local *via* des contrats-cadres de partenariat et les fonds de développement aux Pays occasionnent une diminution de crédits à hauteur de 329 375 €, qui seront reportés en 2020.

Merci de votre écoute.

M. le Président :

Vous avez la parole.

Mme Boirin :

Monsieur le Président, cher(e)s collègues,

Cette délibération est riche d'enseignement.

Le premier de ces enseignements, c'est la baisse importante de la population nivernaise en 2019 encore.

Cette population continue de diminuer fortement, puisqu'en 2019 il y aurait 2 673 habitants de moins qu'en 2018. C'est une baisse importante qui entraîne une diminution de la dotation globale de fonctionnement de 151 800 €. C'est le premier enseignement.

Le deuxième enseignement, c'est que l'augmentation des recettes de fonctionnement est immédiatement compensée par une augmentation des dépenses, et à la même hauteur. Le drame, c'est que l'augmentation des recettes est diminuée par une augmentation des dépenses de fonctionnement. Il n'y a rien qui est prévu pour les dépenses d'équipement, ainsi que le disait Mme de Mauraige tout à l'heure.

Sur les recettes, force est de constater, puisque nous avons 1,2 M€ de recettes en plus à travers cette délibération, que le Département de la Nièvre ne fustige absolument plus le gouvernement quant à une diminution de ses recettes, et que les mécanismes de compensation et d'aide permettent même au Département de la Nièvre de les augmenter.

En ce qui concerne les dépenses, on s'aperçoit que les ressources supplémentaires liées à l'APA représentent plus de la moitié de la somme qui vient en augmentation des recettes, soit 727 700 €. Cette recette supplémentaire n'est pas employée pour l'APA, pour le SDIS,

elle n'est pas employée pour les dépenses d'équipement, mais 253 000 € de cette somme sont employés pour des jeunes qui se déclarent mineurs non accompagnés.

S'occuper des mineurs non accompagnés, c'est une certitude, c'est une obligation légale. Néanmoins, le gouvernement doit absolument réguler leur nombre. Quant au nombre de ces mineurs non accompagnés, un rapport sénatorial publié en 2017 montrait qu'ils étaient 13 000 au 31 décembre 2016. Ils étaient 21 000 au 31 décembre 2017. Ils étaient 26 626 au 31 décembre 2018. Et encore, nous ne sommes pas sûrs des chiffres, puisqu'il n'y a aucun contrôle sur le nombre de mineurs non accompagnés déclarés par les Départements, et on ne sait pas ce qui est vraiment pris en compte dans ce chiffre, à savoir si ce sont de vrais mineurs non accompagnés ou si ce sont ceux qui se déclarent comme tels à leur arrivée sur le territoire français. Ce qui fait dire à certains que le nombre de mineurs non accompagnés n'est pas de 26 000, comme l'indique le rapport sénatorial, mais qu'il avoisinerait aujourd'hui 40 000 personnes.

Force est de constater que le gouvernement a laissé pénétrer sur le territoire français un nombre beaucoup plus important de mineurs non accompagnés, puisque ce chiffre a plus que doublé en deux ans.

Ainsi que je le disais, s'occuper des mineurs non accompagnés, oui ; néanmoins, le gouvernement doit absolument réguler leur nombre.

D'autant qu'ils ne sont pas tous mineurs, et que, pour ceux qui le sont, dire qu'ils doivent être aussi bien traités que les mineurs vivant légalement sur le territoire non seulement juridiquement n'est pas vrai, mais en plus n'est pas vrai au niveau local, contrairement à ce que vous indiquiez, Monsieur le Président, puisque la délibération permet de démontrer que, pour diminuer les coûts liés à ces mineurs non accompagnés, vous avez recours à l'hôtellerie, et de plus en plus recours à l'hôtellerie. On ne peut pas vous en faire le grief, compte tenu du nombre de ces mineurs non accompagnés, puisqu'il y a un afflux très important de ces mineurs, et qu'avoir recours à l'hôtellerie diminue le coût de l'hébergement sur le territoire français par rapport à un accueil en famille d'accueil. Le système qui leur permet d'aller en hôtellerie diminue le coût de leur hébergement sur le territoire français par rapport à un accueil en famille d'accueil. Le système qui leur permet d'aller en famille d'accueil est un système qui est effectivement très cher, et nombre de Départements ont effectivement recours à cette hôtellerie pour diminuer les coûts.

Il faut savoir qu'à l'heure actuelle en France, et selon toujours le rapport sénatorial que je vous citais tout à l'heure, le coût d'un prix de journée d'un mineur non accompagné, la moyenne, est de 137 €, ce qui veut dire que nous avons au budget de l'État un prix pour ces mineurs non accompagnés ou qui se déclarent comme tels de 1,2 Md€ en 2018.

Dans la Nièvre, vous l'avez dit, et c'est cette délibération qui le démontre, c'est 1 M€ pour 2019. C'est une somme très importante,

que nous ne consacrons pas au SDIS, que nous ne consacrons pas aux dépenses d'équipement, que nous ne consacrons pas à l'APA.

J'ai entendu le discours de Mme le Maire de Luzzy tout à l'heure, et je m'interroge sur ce discours, qui tombait un peu comme un cheveu sur la soupe, compte tenu du contexte. Je m'interroge, parce que nous devons respecter le droit et tout le droit. La France est le premier pays européen à l'heure actuelle quant au nombre de demandeurs d'asile, il faut le savoir. L'Albanie n'est pas un territoire en guerre, et par conséquent, s'il n'est pas un territoire en guerre, on doit en tirer toutes les conséquences sur l'accueil des personnes qui ne sont pas victimes d'un territoire en guerre.

Intégrer ce qu'est le parcours de vie, je le comprends, et c'est essentiel. Néanmoins, avoir des sanglots dans la voix quand une femme a été violée, c'est compréhensible, je le comprends. Mais avoir des sanglots dans la voix, il faut les avoir pour toutes les femmes qui ont été violées. Actuellement, en France, 70 000 femmes sont violées par an. 10 % seulement des plaintes (je ne parle pas des viols) aboutissent à un procès. Il faut avoir ces sanglots dans la voix pour toutes les femmes violées, et pas que pour les femmes, forcément, qui sont étrangères, et en tout cas ne pas utiliser cet argument pour dire que ces femmes doivent avoir le droit de rester sur le territoire français. Il ne doit pas être un moyen pour l'élue que vous êtes de vous rendre complice d'une violation de la loi sur le droit des étrangers. Il ne faut pas tout mélanger. En France, nous vivons dans un pays démocratique où les lois doivent être respectées. S'il y a un droit sur les demandeurs d'asile, c'est qu'il est lié à un pays en guerre et qu'il n'est pas lié à l'immigration économique. Et encore une fois, ce discours qui tend à tout mélanger peut avoir de graves conséquences sur le discours que peuvent avoir certains sur les étrangers. Il faut faire attention de ne pas faire d'amalgame. Nous devons respecter le droit, aussi bien sur les mineurs non accompagnés que sur les demandeurs d'asile, mais il faut le respecter, et ne pas se rendre complice d'une violation de la loi.

M. le Président :

Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ?

M. Barbier :

Malgré les difficultés budgétaires récurrentes pour assurer l'équilibre du budget, les communes et communautés de communes et la communauté d'agglomération sont très sensibles à l'accompagnement et à la fidélité du Conseil départemental, dans l'engagement qui est le sien au quotidien pour faire en sorte que des projets puissent être menés sur le territoire. On est là sur des compétences optionnelles, ne l'oublions pas, et malgré les contraintes liées aux 1,2 %, je pense que l'exercice est suffisamment compliqué pour celles et ceux qui s'en chargent au sein du Conseil départemental pour arriver à dégager des marges de manœuvre qui nous aident au quotidien dans nos territoires respectifs, et je tenais à le souligner.

M. le Président :

Merci. Juste quelques mots, puisque finalement sur le fond de cette décision modificative, je pense qu'il y a peu de choses.

Un mot sur la problématique des MNA, pour vous signaler simplement des chiffres. Ils étaient 160 il y a deux ans, 500 l'année dernière, et 650 cette année dans la Nièvre. C'est le nombre de MNA que nous avons accueillis. Lorsqu'on les accueille, nous réalisons une évaluation, qui a un coût ; ce sont nos services qui réalisent l'évaluation. Le temps de l'évaluation, il faut les héberger. Il faut les héberger aussi si jamais ils font un appel après l'évaluation, et s'ils vont au tribunal pour contester l'évaluation que l'on a faite. C'est un travail que nous donne l'État. Passons sur ce travail, mais j'aimerais qu'il nous soit financé à 100 %, ce qui n'est pas le cas.

C'est une problématique personnelle, et vous pouvez avoir le droit de ne pas la partager. Dès qu'un enfant est confié à l'aide sociale à l'enfance, je deviens le tuteur ; je suis responsable de son parcours de vie. Les chiffres à la télé, les gens qui parlent à la télé en expliquant des généralités sur les migrants, le nombre, ce qu'ils font, cela m'irrite, car ce sont des personnes, des humains. J'ai été confronté depuis un mois à la situation de jeunes qui ont 18 ans, qui sont chez nous depuis 2 ans, avec qui on a installé un parcours de vie, qui font des métiers en tensions, sur lesquels les employeurs viennent nous dire que ces jeunes font bien le travail et que ces employeurs comptent sur eux pour l'avenir, mais, de l'année dernière à cette année, pour 16 jeunes qui ont suivi ce parcours, apprentissage, obtention du diplôme, il y en a 15 qui ont reçu une obligation de quitter le territoire français. Ce sont 15 emplois qui ne vont pas être occupés par d'autres personnes, parce que personne ne veut les faire. Ce sont des jeunes qui sont pleins de bonne volonté, qui aiment travailler. Moi, je suis tuteur légal de personnes que j'ai envoyées à l'école, que l'on a hébergées, que l'on a formées et à qui l'on dit qu'il faut repartir dans leur pays d'origine. Cela m'est insupportable. Je suis responsable de ces jeunes.

Sur ce qu'a dit Jocelyne Guérin, elle est maire de Luzy, et en tant que maire de Luzy elle se sent responsable de la totalité des personnes qui habitent dans sa commune, car elle les voit tous les jours comme ses autres concitoyens. Là, elle n'est pas dans les chiffres, avec des nombres de migrants, le nombre qu'il faudrait, le nombre qu'il ne faut pas, le nombre que l'on aura peut-être l'année prochaine, dans 10 ans, dans 15 ans ; elle est avec des personnes qui sont des êtres humains, qu'elle côtoie tous les jours, comme nous côtoyons des personnes en difficultés. J'ai fait et je fais de la politique pour m'occuper des personnes en difficultés. Les personnes qui vont très bien, je travaille avec elles, mais les personnes en difficultés, c'est pour elles que l'on se bat au jour le jour. Et sur ce point, nous sommes confrontés à des drames. Pour Jocelyne, c'est un drame ; pour moi, c'est un drame. Je me dis que je suis complice, car je suis le tuteur de ces enfants. Cela fait partie de la charge qui retombe sur le président du Département, et je crois que Jocelyne et moi nous faisons de la politique pour

rencontrer des gens et traiter des problématiques humaines. Je ne veux plus traiter des chiffres.

Nous avons parlé de réchauffement climatique. Dans les 10 ou 15 ans qui viennent, ce sont 5 ou 10 fois plus de migrants qui vont arriver ; on le sait tous. Je voudrais simplement rappeler que, s'ils viennent chez nous, c'est en partie de notre faute. Je ne vais pas vous faire un cours d'histoire, pour vous résumer tout ce que le Nord a fait de mal au Sud. On sait très bien que tous ces gens qui vont arriver vont arriver y compris parce qu'à un moment on les a maltraités.

M. Legrain :

Je voulais dire, en votre direction, et en direction de Jocelyne, que je suis totalement solidaire avec ce que vous venez de dire. Je m'interroge aujourd'hui sur comment faire de la politique quand le droit fondamental, le droit humain, est bafoué.

M. Bourgeois :

Pour revenir sur le SDIS, on a augmenté de 300 000 € cette année, ce qui fait 3 %. Les recettes sont orientées sur l'investissement ; c'est + 4,5 %.

Pour revenir aux migrants, ou aux MNA, il faut savoir que la définition de guerre est un état de conflit armé entre groupes politiques. La mafia est un groupe politique. Donc, dès l'instant où la mafia s'en prend aux citoyens, c'est une guerre. Dès l'instant où il y a une guerre, le migrant est accepté comme un migrant d'un pays en état de guerre. C'est tout ce que je voulais indiquer.

M. le Président :

Je propose que nous revenions au débat sur les chiffres, et finalement il se traduit par le vote que nous aurons maintenant.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté à la majorité. 10 voix contre. 1 abstention.

RAPPORT N°3 : EXECUTION BUDGETAIRE 2020 AVANT VOTE DU BP

M. Bourgeois :

Jusqu'au vote du budget primitif 2020 prévu en mars 2020, l'exécution du prochain exercice budgétaire, en section de fonctionnement comme en section d'investissement, est soumise à une autorisation de l'assemblée délibérante (art. L1612-1 CGCT).

L'élaboration et l'équilibre des masses budgétaires du budget primitif 2020 sont conditionnés par la connaissance précise du contenu de la loi de finances pour l'exercice 2020, ainsi que du résultat de clôture de l'exercice 2019. Ces éléments repoussent donc la date de vote du budget à une date postérieure au 1^{er} janvier. En outre, ce calendrier budgétaire permet une estimation plus fine des dépenses sociales en ayant un recul sur les dépenses en année pleine de l'année 2019.

Dans ce contexte et pour permettre l'exécution budgétaire avant le vote de l'assemblée, l'article L1612-1 du Code général des collectivités territoriales, modifié par la loi de finances rectificative du 29 décembre 2012, prévoit des règles spécifiques pour chaque section :

- concernant la section de fonctionnement :

« Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente [...] » soit en dépenses 263 877 715 €. »

- concernant la section d'investissement :

« En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement. »

Il ressort de ces dispositions que :

- l'investissement géré en autorisations de programme peut être exécuté dans la limite des crédits prévus dans l'échéancier des crédits de paiement de la délibération d'ouverture.

- l'investissement géré annuellement peut être exécuté dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2019, ventilés par chapitre. Ces montants concernant les dépenses d'investissement hors dette, le Président est en effet en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement du capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget. Les plafonds de dépenses d'investissement pour chaque budget s'établissent de la manière suivante :

- Budget principal : 4 354 836 €

- Budget annexe de la MADEP : 401 767,97 €

- Budget annexe de Magny-Cours : 198 375 €

- Budget annexe du Laboratoire : 41 147,49 €

- Budget annexe de Nièvre Travaux et Matériels : 424 900,65 €

Il vous est donc proposé d'autoriser l'engagement et la liquidation des dépenses de fonctionnement, ainsi que les dépenses d'investissement gérées hors autorisations de programme jusqu'à l'adoption du budget 2020 dans la limite des crédits détaillés en annexe pour le budget principal et les budgets annexes.

M. le Président :

Y a-t-il des remarques ? Je n'en vois pas.

Personne n'est contre ni ne s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N°4 : POLITIQUES RESSOURCES HUMAINES

M. Mulot :

Le présent rapport présente le dispositif proposé pour la mise en œuvre dans la collectivité du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP). Il évoque divers autres sujets en lien avec les ressources humaines

1) Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)

Ce nouveau dispositif de rémunération répond à une obligation légale, et il fait suite à une réflexion initiée en début d'été 2018. L'état d'avancement avait été vu en Session en février dernier. Les partenaires sociaux de la collectivité ont été pleinement associés aux éléments de ce dossier, et ils ont pu apporter leur contribution à l'occasion de 8 séances de travail, entre octobre 2018 et octobre 2019.

Le RIFSEEP modifie complètement la logique de répartition des régimes indemnitaires jusqu'alors en vigueur, puisqu'il s'agit désormais de valoriser les fonctions exercées et non plus les grades détenus par les agents. Cet exercice doit permettre de corriger autant que possible un certain nombre de problématiques repérées dans le cadre des anciens régimes de primes. Il s'agit de :

- réduire les écarts de rémunération entre les différentes filières liés au régime indemnitaire, à fonctions équivalentes,
- valoriser les fonctions d'encadrement,
- valoriser les agents de catégorie C soumis à des contraintes climatiques et/ou à des travaux dangereux ou salissants,
- traiter les difficultés de recrutements avérés et en développement en phase les écarts conséquents avec d'autres administrations (État, hôpitaux...).

Concrètement, le nouveau système proposé repose sur 25 groupes de fonctions identifiées (annexe 1). Cette détermination des fonctions détenues ouvre droit en premier lieu au versement de l'indemnité de

fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE). Elle comporte une part « fonctions » identique pour tous les agents occupant les mêmes fonctions, et une part « cadre d'emploi », dont l'objectif sera de maintenir l'attractivité de la collectivité sur certains grades techniques et administratifs de haut niveau tout en réduisant les écarts constatés, une part « sujétions », tenant compte de contraintes particulières.

En second lieu, un complément indemnitaire annuel, versé une fois par an, au premier semestre, viendra reconnaître les engagements professionnels particuliers.

Les éléments du nouveau dispositif qui vous est ainsi proposé dans le présent rapport et ses annexes seront mis en œuvre à compter du 1^{er} janvier 2020, avec une perspective d'inscription budgétaire supplémentaire maximale de 525 000 € par rapport à l'ancien système de régime indemnitaire.

2) Mise en place d'une astreinte pour les cadres de l'aide sociale à l'enfance (ASE)

Il s'agit de compléter le dispositif en place uniquement assuré par des cadres de la Maison départementale de l'enfance (MADEF) par la mobilisation des agents du service Famille Enfance (hiérarchiques et non hiérarchiques) et aux chefs de service et adjoints des sites d'action médico-sociale (en priorité ceux chargés des missions de l'ASE).

Cette évolution, qui permettrait de répondre pleinement à la diversité des situations rencontrées en dehors des heures de service et au titre de la protection de l'enfance, a bénéficié d'un avis favorable lors de sa mise en œuvre au dernier Comité technique le 3 octobre dernier.

3) Demande de remise gracieuse

Il s'agit de réserver une issue favorable à la démarche d'un agent de la collectivité, initialement victime d'un accident de travail, qui a repris son activité professionnelle depuis le 6 novembre 2018 dans le cadre d'un reclassement au service de la collectivité. Il se trouve néanmoins que, postérieurement à cette reprise, le 21 février 2019, la commission de réforme a décidé que la fin de période d'accident de travail avec consolidation devait être considérée à la date du 23 juin 2017 et non pas à celle du 5 novembre 2018.

La requalification de la période considérée en maladie ordinaire entraîne donc un indu de traitement correspondant à 50 % de sa rémunération sur la période considérée, sans pouvoir faire appel à son assurance de prévoyance, faute de possibilité de déclaration anticipée de la perte de revenu.

Au regard de la situation financière du demandeur, par ailleurs évaluée par un travailleur social dédié au personnel de la collectivité, il est proposé d'accorder à l'agent une remise gracieuse de la somme due à la collectivité, soit un montant de 2 950 €.

4) Création de postes DGA SCS – Direction de la Cohésion sociale et de la Santé

Par délibération du 17 décembre 2018, la Commission Permanente m'a autorisé à déposer une demande de subvention FSE (fonds social européen) en vue de développer un accompagnement global des demandeurs d'emploi. Notre assemblée, lors de sa réunion du juin 2019, a approuvé le principe du co-financement de cette opération, la contribution du FSE se montant à 342 000 € pour les années 2019-2020.

Il vous est proposé qu'une partie de cette recette permette de financer le recrutement de trois travailleurs sociaux d'insertion (TSI) qui auront en charge cet accompagnement global en lien avec les conseillers de Pôle Emploi. Ces 3 postes d'assistants socio-éducatifs (IB 404-642) seraient créés pour deux années pour un coût qui pourrait se situer entre 110 000 € et 126 000 € selon l'expérience des personnes recrutées dans un cadre contractuel temporaire.

5) Transformations de postes

Vous trouverez en annexe 5 au présent rapport la liste des créations/suppressions de postes qui vous sont proposées au vu des recrutements intervenus ces derniers mois et de la nécessité d'adapter les postes budgétaires au grade exact des personnes embauchées.

M. le Président :

Pour 2020, le GVT et le RIFSEEP représenteront + 2 % financièrement pour la collectivité, à rapprocher, une fois de plus, aux 1,2 %, sauf que là on parle quasiment de la moitié des dépenses du Département. Il est important que nous prenions soin de nos agents, c'est important pour eux, et cela veut dire que, dans le budget 2020, nous avons déjà plus de la moitié de nos charges de fonctionnement qui vont d'office augmenter de 2 % ; c'est compliquer la tâche pour arriver à ces fameux 1,2 %.

La négociation a été assez longue, mais il y a eu une certaine compréhension, et il a été évité tout clash, toute action des agents. Cela a été long, avec plusieurs réunions nécessaires. Je remercie d'ailleurs les conseillers départementaux qui y ont participé. Nous avons peiné, mais nous avons réussi finalement à trouver un accord qui satisfait visiblement la totalité moins une des organisations syndicales du Département.

Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole sur ce sujet ?

Mme Boirin :

Oui, Monsieur le Président, une demande d'intervention. Parmi les 1,2 M€ de dépenses supplémentaires, nous avons un tiers qui était consacré au glissement vieillesse technicité, et donc à la rémunération des personnels titulaires et non titulaires, soit 400 000 €.

A ces 400 000 €, s'ajoute donc ce rapport n°4, puisque le RIFSEEP entraîne une augmentation pour le budget de plus de 500 000 €, soit presque 1 M€ en deux délibérations.

J'entends bien que cela représente 2 % pour la collectivité, mais cela ne représente pas 2 % des salaires et des traitements qui sont versés aux agents de la collectivité.

Nous ne sommes pas contre bien traiter les agents de la collectivité. Ce qui nous préoccupe davantage, c'est que, nonobstant la baisse importante de la population dans la Nièvre, nous gardons une augmentation également très importante des rémunérations dans le budget. Ce qui veut dire que nous continuons à beaucoup recruter, et que la masse active du Département ne diminue pas, alors que la population diminue. Et cela, c'est beaucoup plus inquiétant que le fait de bien traiter ou de mal traiter les agents. Bien traiter les agents, c'est essentiel. Continuer à en recruter alors que la population baisse, cela ne me paraît pas une bonne solution, parce que nous avons encore à travers ces deux délibérations une augmentation de 1 M€ de la masse salariale.

M. le Président :

Je vous invite à faire une analyse fine de la situation et du nombre d'agents que l'on a dans les différents services. Je voudrais vous dire que, si vous faites cette analyse, vous aurez remarqué qu'en centrale, par rapport aux autres départements, dans les services centraux on a beaucoup moins d'agents que beaucoup d'autres Départements

Par contre, sur nos sites d'action médico-sociale, là où l'on a organisé effectivement la proximité, on a un surplus de travailleurs sociaux par rapport à d'autres Départements. Donc, sur le delta qui existe entre le Département de la Nièvre et les autres Départements, en nombre d'agents, il faut bien regarder ce que font ces agents. Si vous allez sur les sites, vous verriez que l'on a encore, à mon avis, à peine assez de travailleurs sociaux. Je suis le premier à dire qu'il nous faudrait peut-être 25 à 30 % de travailleurs sociaux de plus pour faire le travail qu'il y a à faire. Si vous allez voir les services informatiques, vous verrez que le nombre d'agents, pour le service que nous avons, est inférieur à celui d'autres Départements.

J'aimerais absolument que vous fassiez ce travail, car c'est là que vous allez effectivement voir la façon dont on mène 70 % de notre politique, à savoir la solidarité.

Ce sont mes prédécesseurs, et je suis d'accord avec eux, qui avaient choisi de faire une décentralisation, qui effectivement nous a fait consommer plus de personnels. Et vous constaterez que c'est malheureusement dans le domaine de la solidarité, et je le regrette, que nous sommes obligés de faire des embauches. Pour accompagner les NEETS, effectivement, nous ouvrons des emplois, car nous en avons le besoin, dès lors que la déshérence sociale de ce département s'aggrave. Nous ne sommes pas responsables de l'économie

nivernaise, mais nous sommes responsables du traitement de la situation sociale. Et le traitement de la situation sociale aujourd'hui nous demande expressément de mettre plus de moyens pour s'en occuper. Malheureusement, je ne peux pas le faire comme je le voudrais, parce que la limitation est là. Je vous invite à aller voir M. Megrot, à la DRH, et à regarder comment est composé ce que font les agents, les différents métiers que nous avons, et ce que chacun fait. Effectivement, je suis d'accord, nous sommes un peu au-dessus de la moyenne en nombre d'agents par habitant, mais vous verrez que cette augmentation est due à la situation sociale du département, car je vous rappelle que vous habitez dans un département où le taux de pauvreté est à 18 %, contre 15 % nationalement. Donc, effectivement, nous avons plus de besoins. Si vous acceptez d'aller dans deux ou trois sites d'action médico-sociale du département, vous allez tout de suite voir ce qui se passe. Vous pourrez leur dire qu'ils sont trop nombreux, mais je pense qu'ils vous diront plutôt qu'ils auraient besoin de personnels supplémentaires. Il me paraît important de faire une mise au point sur cette problématique du nombre d'agents dans l'institution. Nous avons plus d'agents que la moyenne, mais parce que nous en avons besoin.

Mme de Mauraige : Je saisis cette invitation, et donc nous irons voir M. Mégrot. Nous n'irons peut-être pas à 10...

M. le Président : Non. François Karinthe vous accompagnera. Je pense que c'est utile, et je pense d'ailleurs que ces chiffres expliquent comment est structuré le Département, où sont les emplois, ce qu'ils font. J'espère que vous constaterez que l'on a privilégié la proximité, l'efficacité et la solidarité, des éléments qui m'apparaissent fondamentaux quant à nos compétences.

Mme de Mauraige : En attendant, nous voterons contre aujourd'hui.

M. le Président : C'est la démocratie.

M. Herteloup : Au risque de répéter un peu les choses, nous sommes bien aussi contraints et soumis à une démarche départementale d'aménagement du territoire, avec des dimensions liées au taux de pauvreté, avec des dimensions sociales et économiques de ce département qui ne peuvent pas produire autre chose que cela. Je crois que le budget est une part de la conséquence de la politique gouvernementale qui fait qu'aujourd'hui nous sommes dans l'état que nous connaissons. On peut voter contre, effectivement, mais il serait bien, dans un souci d'honnêteté intellectuelle, de dire que le Département fait ce qu'il veut

– ce qu’il peut, pardon –, et ce qu’il veut, et ce qu’il veut ne va pas forcément à l’avantage aujourd’hui de nos territoires. L’exemple de la clinique de Cosne en est un. L’état du tissu industriel local que l’on connaît à Cosne comme à Nevers en est un autre exemple, et je crois que tout cela doit nous amener à une analyse un peu plus fine de ce qui a été présenté aujourd’hui.

M. le Président :

Je reprends : le Département fait ce qu’il peut, mais aussi ce qu’il veut. Nous sommes libres et indépendants, encore pour quelque temps.

Sur cette politique des ressources humaines, qui est contre ? Qui s’abstient ?

Le rapport est adopté à la majorité. 10 voix contre.

RAPPORT N°5 : AVENANT A LA CONVENTION D’APPUI A LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETE ET L’ACCES A L’EMPLOI (CALPAE)

(Examen reporté à la Session du 16 décembre 2019)

RAPPORT N°6 : TARIFS 2020 DU LABORATOIRE DEPARTEMENTAL

(Examen reporté à la Session du 16 décembre 2019)

RAPPORT N°7: PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL

Mme Guérin :

Le Département a été lauréat du Plan National de l’Alimentation en 2017, suite à un appel à projets lancé par l’État. Nous avons bénéficié d’une aide de 51 000 € notamment pour l’accompagnement dans la mise en œuvre de ce plan alimentaire, avec des postes, et pour soutenir des projets expérimentaux, des actions.

Dans ce rapport, il s’agit d’attribuer une subvention à trois acteurs qui ont contribué à animer et à porter ce projet. Cela fait partie des 51 000 €.

Il vous est proposé d’approuver le principe des subventions suivantes :

- 3 332 € à la Chambre d’Agriculture de la Nièvre, dans le cadre du projet de développement des légumes de plein champ.

- 3 128 € au Syndicat Mixte Ouvert Cuisine des Saveurs, dans le cadre du projet de sensibilisation des scolaires à une alimentation saine.

- 2 040 € à l'Association Maison Citoyenne, dans le cadre du projet de recensement des besoins en approvisionnement local des établissements de la restauration collective.

M. le Président :

Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Je n'en vois pas.

Personne n'est contre ni ne s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N°8:

PROTOCOLE D'ACCORD DEPARTEMENT-REGION

M. Bazin :

Il s'agit d'un exercice d'intelligence collective, puisqu'il s'agit de faire dialoguer deux compétences portées par deux collectivités, celle de l'insertion pour ce qui nous concerne, et celle de la formation, pour ce qui concerne la Région Bourgogne Franche-Comté. L'intention est de faciliter l'accès à la formation professionnelle, des publics les plus en difficulté, afin de leur permettre de retrouver un emploi.

Cela se traduit par la mise en œuvre de places de formation supplémentaires destinées à ce type de publics. En termes d'objectifs chiffrés, ce sont 20 % des tributaires du RSA qui entrent sur les formations régionales.

Il y a aussi un sujet de simplification administrative pour ces publics et pour les équipes. L'inflation normative est aussi un frein au recrutement, et il faut d'abord peut-être traiter la cause avant d'essayer d'en imaginer les conséquences.

Enfin, il y a la possibilité pour nos travailleurs sociaux d'orienter directement les publics sur ces dispositifs.

Il ne vous a pas échappé que nous avons repoussé à la prochaine séance les nouvelles propositions qui sont issues du plan de lutte contre la pauvreté. Là encore, c'est bien au niveau de l'État de fixer des objectifs, mais ce sont bien les collectivités qui, sur le terrain, gèrent et sont confrontées à ces situations.

Enfin, à différents titres, le travail mené avec la Maison de l'Emploi et de la Formation a porté sur la mise en adéquation des offres et des demandes d'emploi ; elle va accompagner à la fois le service Insertion et le service de la formation de la Région sur le partage de sa connaissance fine du territoire et sur la mise en œuvre de solutions pratiques pour mieux, au final, adapter l'offre de formation aux besoins du territoire. Nous avons des secteurs en tension, ici comme ailleurs, et le travail des collectivités et de l'association sera d'essayer de contribuer, avec les professionnels et les organisations professionnelles, à améliorer la situation.

M. le Président :

Y a-t-il des demandes de prise de parole ?

M. Joly :

Juste un mot, puisque nous parlons de formation, sur l'AFPA. Nous avons il y a un an les plus grandes inquiétudes, au niveau de la stratégie de réorganisation de l'AFPA, quant au projet de suppression de l'antenne de Nevers. J'ai rencontré la semaine dernière la Directrice Générale de l'AFPA pour essayer de savoir quelles étaient les perspectives, et avoir des assurances sur la pérennisation de cet organisme de formation, et d'insertion d'une certaine manière.

J'ai été plutôt rassuré. Des engagements ont été donnés par rapport à une perspective de réorganisation de l'activité sur le centre avec le maintien de l'emploi. Aujourd'hui, il y a 15 ou 17 agents, et leurs postes ne sont plus du tout menacés. Cela tient à l'intervention de la Région, qui a permis, en confiant un certain nombre de formations à l'AFPA, antenne de Nevers, de maintenir un niveau d'activité permettant de rester au-dessus de la zone de flottaison pour cette antenne en particulier.

L'AFPA est par ailleurs en train de revoir sa stratégie et de redéfinir ses orientations pour en faire un village d'accompagnement, à la fois professionnel et d'insertion, une sorte de fab lab de la formation, en fournissant directement des formations et en accueillant sur le site un certain nombre d'opérateurs qui permettent de prendre en charge globalement les personnes qui ont besoin de se former.

J'ai trouvé qu'il y avait là une stratégie qui était à la fois innovante, pas seulement du point de vue de l'établissement, mais aussi du point de vue des personnes accompagnées.

Je crois que, pour les trois ou quatre années qui viennent, l'antenne m'apparaît complètement sécurisée. Il faudra que cette nouvelle manière d'aborder cet accompagnement des personnes en formation trouve son rythme de croisière, mais cela demande un changement de culture, en quelque sorte, au niveau de l'établissement. Cela me paraît plutôt intéressant, avec la possibilité aussi, en dehors des formations, compte tenu du plateau technique dont dispose l'AFPA, de mettre à disposition ce plateau technique pour des formations faites par d'autres, mais également pour permettre à des entreprises de commencer leur activité, c'est-à-dire en faire une sorte de pépinière. L'AFPA est en relation avec « Make ICI », qui est un fab lab, qui devrait ouvrir une de ses antennes prochainement sur Lormes. Il y a donc là quelque chose qui est plutôt intéressant, avec des perspectives plutôt satisfaisantes.

M. Bazin :

En lien avec les propos de Patrice Joly, puisqu'il a cité la commune de Lormes, à juste titre, nous sommes en train de faire atterrir sur le territoire un outil qui est basé à Montreuil, Marseille et Nantes, et qui vient donc s'installer dans le Morvan. C'est en discussion depuis plusieurs mois avec l'AFPA, son président et sa Directrice Générale. Cela a probablement contribué d'ailleurs au maintien de l'antenne,

puisque l'accord trouvé entre « Make ICI » et l'AFPA permet, sur ses centres de formation aux artisans et aux artisans d'art, à la fois de former les personnes en formation et les salariés de l'AFPA, puisque ceux-ci auront la possibilité de venir à l'AFPA à Nevers ou à Lormes pour être accompagnés à ces nouveaux métiers autour de la chaîne numérique. C'est plutôt une bonne nouvelle.

M. le Président :

Nous passons au vote.

Qui s'abstient ? Qui est contre ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N°9 : COMPTE RENDU 2018 AU CONCÉDANT LES OPERATIONS D'AMENAGEMENT DE LA ZONE D'ACTIVITES ET DU TECHNOPOLE DE MAGNY-COURS

M. Mulot :

Ce dossier comprend deux comptes rendus annuels au concédant concernant l'aménagement du pôle d'activités de Magny-Cours et l'extension de la zone d'activité du technopole de Magny-Cours.

Compte rendu annuel au concédant concernant l'aménagement du pôle d'activités de Magny-Cours

Par convention publique d'aménagement en date du 15 janvier 2003, le Conseil départemental a confié à Nièvre Aménagement la mission d'aménager une zone de 8 ha environ dans le prolongement du Technopôle de Magny-Cours. Cette opération, réalisée dans le cadre d'une procédure de lotissement, avait pour objet de viabiliser des terrains destinés à l'implantation d'activités nouvelles liées à l'automobile. La durée de la convention était à l'origine de 5 ans. Cette échéance a été prolongée au 31 décembre 2020 par avenants successifs, le dernier datant du 11 décembre 2017.

A fin 2018, deux parcelles restaient à commercialiser :

- La parcelle cadastrée C930 (superficie de 5 820 m²), qui a fait l'objet de fouilles préventives et dont la présence de vestiges s'est révélée positive ;
- La parcelle cadastrée C952 (superficie de 7 080 m²), dont une partie était au 31/12/2018 sous compromis de vente à l'entreprise Driving Evolution (3 500 m²).

Le compte rendu annuel à la collectivité de l'opération présenté par Nièvre Aménagement fait en outre apparaître les données suivantes :

- Les dépenses enregistrées en 2018 sont de 15 683 € HT ; elles correspondent à des charges de gestion et de fonctionnement de la zone ;

- Les produits enregistrés en 2018 sont de 0 €, la vente à l'entreprise Driving Evolution étant comptabilisée au titre de l'exercice 2019. Le bilan reste équilibré et dans l'épure du précédent CRAC.

Au vu des parcelles restant à commercialiser, il sera proposé, après la vente du dernier terrain commercialisable, de clôturer la concession (d'ici le 31/12/2020).

Compte rendu annuel au concédant concernant l'extension de la zone d'activités du technopôle de Nevers Magny-Cours

Par concession d'aménagement du 3 juin 2010, le Conseil départemental a confié à Nièvre Aménagement la réalisation de l'extension du technopôle de Nevers Magny-Cours. Cette opération ambitionne de :

- donner une vitrine et un accès direct au technopôle par l'A77,
- renouveler l'offre foncière pour satisfaire les nouvelles demandes,
- définir et mettre en œuvre les outils de communication d'une stratégie globale de commercialisation du technopôle,
- inscrire le technopôle dans une démarche de développement durable avec la mise en place d'un management environnemental ou encore l'aménagement d'espaces paysagers,
- labelliser le technopôle « Zone d'activités Très Haut Débit ».

Principales actualités de 2018 :

L'entreprise SCI Barthurst a acquis une parcelle du lot 6, la vente s'étant réalisée en octobre 2018 ; la seconde partie du lot 6 a fait l'objet d'un compromis de vente à compter de septembre 2019 avec la SCI Macao.

L'ensemble de l'opération a été labellisée ISO 140001.

Le compte rendu annuel à la collectivité de l'opération présenté par Nièvre Aménagement fait en outre apparaître les données suivantes :

- Les dépenses enregistrées au cours de l'année 2018 sont de 116 000 € HT, correspondant aux frais d'impôts, d'honoraires techniques, de frais de commercialisation et d'entretien des terrains.
- Les produits enregistrés sur l'année 2018 sont de 45 000 €, correspondant à la vente du terrain précité et à des produits financiers.

Le bilan reste équilibré et dans l'épure du précédent CRAC.

La participation financière du Conseil départemental à Nièvre Aménagement pour l'équilibre de la concession s'élève en outre à 320 000 € au titre de l'année 2019.

Il vous est donc proposé d'approuver ces deux comptes rendus annuels d'activités au concédant.

Je vous signale que je ne prendrai pas part au vote.

M. le Président :

J'indiquais tout à l'heure que nous n'avions plus la compétence économique ; ce n'est pas tout à fait vrai, puisque, sur ce domaine de Magny-Cours, nous avons encore une compétence économique. J'essaie, avec les élus et les services, de montrer que, quand un Département s'occupe d'économie, il peut très bien le faire. Je vous donne rendez-vous fin janvier : nous inviterons un certain nombre d'entreprises qui viennent s'installer sur Magny-Cours. Nous pourrions constater le début des travaux sur le photovoltaïque, et nous avons des invités qui pourront parler du Circuit. Nous pourrions constater que le Département peut faire cela très bien. La date n'est pas encore complètement fixée, mais je pense que fin janvier nous pourrions vous expliquer tout cela. Nous sommes engagés dans une démarche visant à faire reconnaître par l'État le droit de différenciation, le droit définitif du Département à s'occuper d'économie sur le secteur de Magny-Cours élargi, car il y a là le Circuit, mais aussi l'Agropole du Marault et le golf. Nous essaierons de montrer comment une collectivité locale, le Département, sans forcément avoir la compétence économique, peut, s'il en obtient l'autorisation, montrer qu'elle est capable d'être brillante sur le sujet.

Je propose que nous passions au vote.

Qui est contre cette délibération ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité. M. Mulot ne prend pas part au vote.

RAPPORT N°10 : ADHESION A L'ASSOCIATION « LA FABRIQUE EMPLOI ET TERRITOIRES »

Mme Guérin :

La Maison Départementale de l'Emploi et de la Formation de la Nièvre (MdEF 58) fut créée en 2007 sous la forme d'un Groupement d'Intérêt Public (GIP) réunissant au sein d'une convention constitutive l'État (Préfecture/DIRECCTE) et le Département de la Nièvre. De nombreuses actions ont été menées dans cette MdEF.

L'enjeu pour la Nièvre est d'adapter les outils par rapport à l'évolution de l'organisation des territoires. Un travail a été mené tout au long de l'année 2019, avec les élus, les techniciens, les experts du Département, des territoires, de l'État, de la Région, pour repenser cet outil au service des territoires.

Il a été adopté l'idée d'évoluer vers un statut associatif, avec une forme un peu plus souple, pour le fonctionnement et l'organisation, et une volonté d'intégrer encore plus les territoires dans la gouvernance. Nous avons abouti, au travers de tous ces échanges avec le territoire, avec les futurs membres de cette gouvernance, à évoluer vers un dispositif plus pérenne. Cette association s'appelle maintenant « La Fabrique Emploi et Territoires ».

« La Fabrique Emploi et Territoires » aura pour objet :

- d'animer un réseau coopératif des acteurs publics locaux (intercommunalités, communes, département...) dans le champ du développement économique, de l'emploi, de l'insertion et de la formation ;

- de proposer des outils qui répondent aux besoins et enjeux identifiés des territoires ;

- d'assurer une activité de « veille » qui constitue une valeur ajoutée pour chaque acteur local concerné (intercommunalités, communes...) de la Nièvre, bénéficiant ainsi d'opportunités de financements supplémentaires pour leurs projets. Cette veille, synthétisée au quotidien par l'Association est relayée aux techniciens territoriaux (agents des collectivités) ;

- de développer une offre de service concertée qui se décline en deux axes :

- . Accompagner les territoires et les entreprises en matière de développement local et d'attractivité sur le volet des ressources humaines ;

- . Développer la mise en œuvre des clauses sociales dans les marchés publics et privés.

Nous évoluons donc vers cette association. Bien sûr, nos partenaires confirment leur participation. La Région nous a confirmé qu'elle continuerait de nous accompagner à hauteur de 95 000 €, comme l'année dernière, pour 2020. Nous avons eu aussi l'aval de l'État, qui va toujours être présent dans le fonctionnement des Maisons de l'Emploi, à partir du moment où elles évoluent, ce qui est le cas. De l'Etat nous avons touché 79 000 € en 2019. Nous espérons voir évoluer cette somme en 2020. Avec les EPCI qui seront les acteurs majeurs de cette nouvelle gouvernance, après vérification avec tous, nous irions vers une adhésion à hauteur de 0,40 € par habitant, ce qui est proche des sommes qu'apportaient déjà les EPCI adhérents les années précédentes. Le Département, acteur fort de cette gouvernance, pourrait avoir 5 représentants, dont le président, et chaque EPCI aura un représentant. Le Département apporte à ce jour 68 000 €. C'est une somme forfaitaire.

A la suite d'un travail de concertation, de co-construction du nouveau dispositif, 6 EPCI ont à ce jour signé leur adhésion. D'autres le feront, je pense, plutôt en 2020. On voit que cet outil a sa place aujourd'hui, qu'il est attendu par le territoire. Cela nous permet de concevoir vraiment cette future organisation. L'Agglomération de Nevers ne s'est pas positionnée pour l'instant, mais on voit qu'elle a envie de travailler avec nous sur notamment les clauses sociales.

On voit donc là une belle évolution de cet outil, qui, j'espère, répondra à ce besoin, à ces attentes en outils d'ingénierie des territoires.

Il est donc proposé :

- de décider d'adhérer à l'association « La Fabrique Emploi et Territoires » ;
- d'approuver les statuts proposés pour cette association, en annexe 1 ;
- de s'engager à verser annuellement à l'Association, la cotisation fixée suivant les dispositions concernées des statuts ;
- de désigner comme représentants du Département à l'association afin d'y siéger lors des assemblées générales et plus particulièrement lors de l'assemblée générale constitutive :
 - Titulaires :
 - . Jocelyne Guérin
 - . Fabien Bazin
 - . Daniel Bourgeois
 - . Philippe Morel
 - . Pascale de Mauraige.
 - Suppléants :
 - . Jacques Legrain
 - . Michel Mulot
 - . Maryse Augendre
 - . Jean-François Dubois
 - . Anne-Marie Chêne.

M. le Président : Y a-t-il des remarques ?

M. Gauthier : Certaines collectivités ont adhéré la semaine dernière. Par rapport à la loi de 1901, comment articuler cela avec le fait que le Président devra être quelqu'un du Département de la Nièvre ?

M. le Président : C'est un peu la tradition. C'est le financeur principal. Je pense que ce n'est pas une obligation, mais je pense que c'est souvent comme cela que cela se passe. *A priori*, je ne suis pas sûr que l'on trouve forcément d'autres candidats.

Mme Guérin : C'est écrit dans les statuts.
 Les EPCI qui ont déjà validé en Conseil communautaire leur participation sont les suivants : Cœur de Loire, Haut Nivernais Val d'Yonne, Bazois Loire Morvan, Morvan Sommets et Grands Lacs, Tannay Brinon Corbigny, et Amogne Cœur du Nivernais.

Sont engagés, mais plutôt pour 2020 : Sud Nivernais, Loire et Allier, Les Bertranges.

Mme de Mauraige : Avez-vous sollicité Puisaye Forterre ?

Mme Guérin : Virginie Charrière s'est déplacée sur Puisaye Forterre et sur Moulins communauté d'agglomération. Elles ont été consultées. Pour l'instant, nous n'avons pas le retour.

M. le Président : Qui s'abstient ? Qui vote contre ?

Le rapport est à l'unanimité.

RAPPORT N°11 : PARTENARIAT DES MISSIONS LOCALES

M. Bazin : Il s'agit comme habituellement de définir le montant du financement de l'accompagnement socioprofessionnel des jeunes de 16 à 25 ans des trois Missions locales du département et de déterminer la clé de répartition des crédits alloués, dans le cadre du Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes (FDAJ) au titre des aides individuelles et des projets collectifs pour l'année 2019. Cela permet de témoigner de la confiance que nous avons dans le milieu associatif pour contribuer à régler des situations très complexes.

Je reviens sur un chiffre, que Philippe Morel connaît bien aussi, donné par le préfet de la Nièvre au titre des soit disant 4 000 jeunes qui ne seraient plus dans les radars. A la réalité, et selon les dernières études, on est plutôt entre 800 et 1 000 jeunes. Nous n'avions jamais eu, lorsqu'on l'avait interrogé, d'explications claires sur la manière de calculer le nombre de NEETs. Ils seraient donc en fait beaucoup moins nombreux que ce qui avait été évoqué. Je pense que c'est important de le dire et de le marteler, pour remonter le moral des troupes. On pourrait avoir l'impression que tout irait très mal dans le département, mais ce n'est pas le cas. En tout cas, les équipes des Missions Locales travaillent d'arrache-pied pour accompagner nos jeunes.

M. le Président : Merci. Y a-t-il des interventions sur ce sujet ? Je n'en vois pas.

Personne n'est contre ni ne s'abstient ?

Le rapport est à l'unanimité.

RAPPORT N°12 : ENTRETIEN MENAGER DES LOCAUX – RESILIATION DU MARCHE N°2018-101

M. Mulot :

Le marché n°2018-101 concerne l'entretien ménager des locaux du Musée du Septennat et ceux du Centre d'Incendie et de Secours de Château-Chinon. La durée d'exécution de ce marché est de deux ans, à compter de la notification, le 4 janvier 2019. Le titulaire du marché est l'entreprise Alliance Propreté Services située à Varennes-Vauzelles.

Compte tenu de la fermeture du Musée du Septennat au 1^{er} septembre 2019 afin de transférer les collections en vue du démarrage des travaux tout début 2020, pour une durée estimative de deux ans, les prestations de nettoyage du marché en question n'ont donc plus lieu d'être. Par conséquent, il convient de résilier le marché n°2018-101, à compter du 4 janvier 2020 pour motif d'intérêt général.

En ce qui concerne le Centre d'Incendie et de Secours de Château-Chinon, le SDIS contractualisera directement avec le prestataire actuel pour assurer le nettoyage de ses locaux. S'agissant d'un marché passé sans minimum ni maximum, l'indemnisation du titulaire n'est pas prévue.

Il vous est donc proposé :

- d'approuver le principe de résiliation du marché d'entretien ménager des locaux n°2018-101, à compter du 4 janvier 2020 ;
- d'autoriser Monsieur le Président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, les documents nécessaires à l'aboutissement de ce dossier.

M. le Président :

Y a-t-il des demandes d'intervention sur le sujet ? Je n'en vois pas.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N°13 : MISE EN PLACE D'UN NOUVEAU REGLEMENT D'INTERVENTION POUR LA POLITIQUE D'AIDES AU SPORT DE HAUT NIVEAU

M. Balleret :

Le Département de la Nièvre soutient l'ensemble des acteurs du mouvement sportif, et notamment les sportifs de haut niveau.

En 2018, la délibération prise par la Commission Permanente du 17 décembre a acté la répartition des crédits alloués pour le sport de haut niveau de la façon suivante :

- 1 000 € par athlète inscrit sur la liste des sportifs de haut niveau du Ministère des Sports, quelle que soit sa catégorie.
- 500 € par athlète inscrit en Pôle Espoirs de sa fédération sportive.
- 500 €, 400 € et 300 € aux clubs pour les titres et podiums remportés par leurs athlètes et équipes en Championnats de France, d'Europe ou du Monde, à partir de la catégorie cadets.

Or, le système actuel des aides aux podiums crée une situation d'inégalité, car dans certaines disciplines (canoë-kayak, musculation, natation...) les athlètes peuvent s'aligner sur plusieurs épreuves et peuvent de ce fait réaliser plusieurs podiums, multipliant les aides perçues par leurs clubs. C'est le cas de l'AS Fourchambault Musculation (26 podiums réalisés par 11 sportifs en 2018), de l'Espérance Decize Canoë (22 podiums réalisés par 7 sportifs en 2018) ou bien encore du Canoë Club Nivernais (8 podiums réalisés par 4 sportifs en 2018) ; *a contrario*, des perchistes du CAEV de Cercy-La-Tour ou d'un club de sport collectif qui ne peuvent concourir que dans une seule catégorie ou championnat, et donc ne remporter qu'un seul podium.

Afin de remédier à cette situation d'injustice, il vous est proposé de limiter l'aide à 1 podium par athlète/équipe, en prenant en compte la meilleure performance réalisée s'il en a obtenu plusieurs. Le barème des aides aux podiums serait quant à lui toujours le même. Les aides individuelles resteraient quant à elles inchangées.

Il vous est donc proposé d'adopter le règlement d'intervention « Aides au sport de haut niveau » selon les modalités suivantes :

- 1 000 € par athlète inscrit sur la liste des sportifs de haut niveau du Ministère des Sports, quelle que soit sa catégorie.
- 500 € par athlète inscrit en Pôle Espoirs de sa fédération sportive.
- 500 €, 400 € et 300 € aux clubs pour les titres et podiums remportés par leurs athlètes et équipes en Championnats de France, d'Europe ou du Monde, dans la limite d'un podium par athlète/équipe à partir de la catégorie cadets.

M. le Président :

Beaucoup d'entre vous ont participé à la « Soirée des Champions ». C'est régulièrement une réussite. C'est un moment que les sportifs apprécient. C'est un moment où on leur rend hommage. A 90 %, ils sont là, et ceux qui ne sont pas là, c'est vraiment parce qu'ils ont des problèmes. Cela prouve qu'ils y tiennent, et ils sont contents qu'on les mette à l'honneur. Je vous remercie de votre participation. Nous étions une quinzaine de conseillers départementaux présents, et c'est très satisfaisant.

Y a-t-il des demandes d'intervention sur le sujet ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N°14 : ADHESION A L'ASSOCIATION « ARTS VIVANTS ET DEPARTEMENT » ET RETRAIT DU DEPARTEMENT DE L'ASSOCIATION « CULTURE ET DEPARTEMENTS »

(Examen reporté à la Session du 16 décembre)

RAPPORT N°15 : LANCEMENT D'UN APPEL A CANDIDATURE VISANT A LA CONTRACTUALISATION AVEC LES SERVICES D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT A DOMICILE (SAAD) DANS LE CADRE DE LA PREFIGURATION D'UN NOUVEAU MODELE DE FINANCEMENT DE CES SERVICES

M. Bazin :

Le présent rapport vise à approuver le lancement de l'appel à candidatures du Département de la Nièvre dans le cadre de la démarche proposée par la CNSA d'expérimenter et de préfigurer le futur modèle de financement des services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD).

Nous avons été lauréats de l'appel à projets lancé par la CNSA autour d'un nouveau modèle de financement des services d'aide et d'accompagnement à domicile, et sur un nouveau dispositif d'accueil pour la Maison Départementale du Handicap. Sur ce point d'ailleurs, des séances de travail décentralisées seront organisées pour la MDPH, d'abord à Corbigny puis à Château-Chinon.

Sur les services d'aide et d'accompagnement à domicile, nous avons donc été candidats à une expérimentation qui permet de récupérer 307 0544,02 €, avec l'objectif d'accompagner une vraie coordination, au-delà du concept de SPASAD, dans les territoires, l'aide à domicile, le portage des repas, des soins à domicile... Bref, comment on construit un service à taille humaine sur le terrain.

Les crédits reçus par le Département seront attribués aux services d'aide et d'accompagnement à domicile retenus dans le cadre de cet appel à candidatures *via* des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) prévus à l'article L. 313-11-1 du Code de l'action sociale et des familles qui seront signés au plus tard le 31 mars 2020. Ils permettront de mieux accompagner les services d'aide à domicile, qui sont aujourd'hui en difficultés, et surtout de proposer un service de meilleure qualité répondant aux besoins des habitants.

Je vous invite vraiment à relayer cette information auprès des services d'aide à domicile des territoires que vous représentez, pour que l'on ait un maximum de candidatures. Nous avons un bon outil qui permettrait d'accompagner ceux qui ne seraient éventuellement pas retenus, qui est la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie. Il y a de quoi aujourd'hui accompagner ce mouvement d'amélioration de l'offre en termes d'aide à la personne.

M. le Président :

Y a-t-il des demandes de précisions sur le sujet ? Je n'en vois pas.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

(Suspension à 12 h 15, et reprise à 14 h 00.)

M. le Président : *Michel Veneau a donné procuration à Anne-Marie Chêne.*
Philippe Nolot a donné procuration à Thierry Flandin.

RAPPORT N°16 : REVISION DU SCHEMA DEPARTEMENTAL D'ACCUEIL ET DE L'HABITAT DES GENS DU VOYAGE DE LA NIEVRE 2020-2026

(Examen reporté à la Session du 16 décembre)

RAPPORT N°17 : ASSISTANCE TECHNIQUE DANS LE DOMAINE DE L'EAU – EVOLUTION DES CONVENTIONS AVEC LES COLLECTIVITES

(Examen reporté à la Session du 16 décembre)

RAPPORT N°18 : DISSOLUTION DE L'INSTITUTION POUR L'ENTRETIEN DES RIVIERES

Mme Delaporte : Il s'agit de dissoudre l'Institution pour l'Entretien des Rivières. C'était une décision que nous avons prise il y a un an. Nous avons laissé ce laps de temps à l'IER pour notamment reclasser son personnel (4 personnes), ce qui est dorénavant fait.

L'institution pour l'Entretien des Rivières est une structure régie par les Départements de l'Yonne et de la Nièvre. Elle agissait en soutien aux communes et groupements de communes pour des opérations visant à l'entretien et la restauration de cours d'eau. Ses objectifs sont dorénavant portés à la fois par le Parc Régional Naturel du Morvan et les syndicats de bassins versants, qui se sont structurés.

L'IER n'a donc plus véritablement de raisons d'être, puisque cela fait doublon avec d'autres structures qui agissent par ailleurs sur le terrain.

Il vous est donc proposé :

- de mettre fin à l'activité de l'Institution Interdépartementale pour l'entretien des Rivières du bassin de la Seine en Bourgogne au 31 décembre 2019 ;
- de prononcer la dissolution de l'Institution Interdépartementale pour l'entretien des Rivières du bassin de la Seine en Bourgogne au 31 décembre 2019.

M. le Président : Y a-t-il des demandes d'intervention sur le sujet ?

M. Morel : Monsieur le Président, l'assemblée générale de l'IER se réunit vendredi prochain. A l'ordre du jour, il y a la dissolution de cette structure.

M. le Président :

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N°19 : SOUTIEN AUX STRUCTURES FAVORISANT LA MOBILITE 2019

M. Bazin :

Il s'agit de soutenir l'action « mobilité » portée par la Mission Locale Nivernais Morvan, et par le Centre Départemental d'Éducation Routière regroupant l'école de conduite associative et le parc de véhicules destinés aux jeunes et aux bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active.

La Mission Locale Nivernais Morvan a la particularité, par rapport aux deux autres missions locales, de continuer à proposer des services en matière de déplacements et de logement. C'est important, car on a beaucoup de mal à faire reconnaître cela par l'Etat et par la Région, qui, année après année se désengagent, alors que l'accompagnement des jeunes ne peut se faire si on n'assure pas évidemment les problématiques de logement et de déplacements.

Il est proposé d'accorder une subvention de 12 000 € à la Mission Locale Nivernais Morvan destinée au fonctionnement de l'action mobilité pour l'année 2019 au titre des crédits d'insertion.

Par ailleurs, il est proposé d'accorder une subvention de 175 350 € au Centre Départemental d'Éducation Routière – Association les PEP du Centre de la Bourgogne Franche-Comté, destinée au fonctionnement de l'action mobilité pour l'année 2019 et répartie comme suit :

- 141 200 € au titre des crédits d'insertion,
- 20 000 € au titre de l'investissement,
- 14 150 € au titre du Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes.

M. le Président :

Y a-t-il des demandes d'intervention sur le sujet ? Je n'en vois pas.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N°20 : GESTION DU PATRIMOINE DEPARTEMENTAL

M. Bourgeois :

Ce rapport présente la mise à jour des durées d'amortissement des biens acquis par le Département et la liste des immobilisations réformées à sortir de l'état de l'actif.

Depuis la loi 2003-132 du 19 février 2003 portant réforme des règles comptables des collectivités publiques et le passage en nomenclature M52, le Département a l'obligation d'amortir tous les biens acquis en investissement. Les durées d'amortissement votées lors de la Session

du Budget Primitif du 19 décembre 2003 nécessitent des aménagements tels que l'adaptation de la durée de l'amortissement pour les nouvelles constructions, les véhicules lourds, les subventions d'investissement, les travaux et l'intégration de l'amortissement des biens meubles mobiles (tableau en annexe 1 du rapport).

Selon ces mêmes règles, les biens réformés ou mis au rebus doivent être sortis de l'actif du Département. Ces éléments, ordinateurs, écrans, claviers, imprimantes et anciens logiciels de délibération, de gestion du temps, et autres acquis entre 1996 et 2012 sont recensés dans les tableaux en annexes 2 et 3, pour un montant total d'acquisition de 6 535 663,59 €. Ces biens sont totalement amortis, ils présentent une valeur nette comptable à zéro à l'actif du bilan du Conseil départemental.

Il vous est donc proposé :

- de retenir, selon les règles de la nomenclature M52, les nouvelles durées d'amortissements décrites ci-dessus et dans l'annexe 1 du rapport :
- de prendre acte de la sortie des biens réformés ou mis au rebus (tableaux joints en annexes 2 et 3 du rapport)

M. le Président :

Y a-t-il des commentaires ? Je n'en vois pas.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N°21 : PROJET DE CONSTRUCTION D'UN ETABLISSEMENT D'ACCUEIL DE MINEURS DANS LE CADRE DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE

Mme Fleury :

Je voulais m'excuser pour mon absence de ce matin. J'étais en votre nom à l'ouverture du colloque organisé par France Victimes ANDAVI à Magny-Cours, en cette journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes. Vous avez tous en tête les chiffres effarants des féminicides perpétrés en France. On est à 137 femmes tuées sous les coups de leurs compagnons.

Lors de la Session du 25 mars 2019, le Conseil départemental a adopté le budget annexe de la MADEP comprenant notamment des crédits destinés à l'opération de construction d'un établissement d'accueil de mineurs dans le cadre de la protection de l'enfance. Sur la base d'un rapport présenté en Commission Permanente le 1^{er} juillet 2019, des décisions liées à l'engagement de l'opération ont été prises et le concours de maîtrise d'œuvre sur esquisse a été lancé.

Or, considérant que dans sa décision du 25 mars 2019, le Conseil départemental n'avait pas donné délégation à la Commission Permanente, il convient aujourd'hui de le faire et d'entériner les décisions qu'elle a prises le 1^{er} juillet 2019.

Il vous est donc proposé :

- de donner délégation à la Commission Permanente :

. pour la répartition des crédits qui ne sont pas spécifiquement affectés dans le cadre du rapport n°18 relatif au budget annexe MADEF 2019, concernant notamment le projet de construction d'un établissement d'accueil de mineurs dans le cadre de la protection de l'enfance,

. pour l'approbation des différentes phases du projet selon l'avancement, - pour validation du coût et de toutes les décisions nécessaires à la réalisation de l'opération.

- de confirmer les décisions prises par la Commission Permanente le 1er juillet 2019 pour le lancement de l'opération de construction d'un établissement d'accueil de mineurs dans le cadre de la protection de l'enfance, hors acquisitions foncières,

- d'autoriser Monsieur le Président du Conseil départemental à :

. solliciter les subventions susceptibles d'être perçues,

. signer les conventions de toute nature, et tous les actes consécutifs à une acquisition ou une location (bail, avenant, contrats eau, gaz, électricité, abonnements téléphoniques, assurances notamment) ainsi que toute modification de contrat, sous réserve que les crédits ouverts au budget le permettent,

. signer l'acte d'acquisition foncière des terrains de Nièvre Aménagement constituant l'emprise de 18 707 m² du projet de construction d'un établissement d'accueil de mineurs dans le cadre de la protection de l'enfance.

Le jury final pour désigner le projet architectural qui va devoir être mis en place pour la construction de ce bâtiment se réunira le 11 décembre. Nous pourrons aller voir les sites actuels de la MADEF et le terrain le 5 décembre, pour ceux qui voudraient s'y rendre.

M. le Président :

Une fois que l'architecte sera choisi, nous ferons passer aux responsables des groupes les plans, de façon à ce que tout le monde puisse prendre connaissance de ce qu'aura proposé l'architecte qui aura remporté le concours.

Y a-t-il des demandes d'intervention sur le projet ?

Nous sommes dans les temps, je tiens à le préciser.

Personne n'est contre ni ne s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N°22 : GARANTIE D'EMPRUT – EHPAD LES PETITES PROMENADES A VARZY – CONSTRUCTION D'UN ASCENSEUR

M. Bazin :

Il s'agit d'apporter une garantie d'emprunt, en collaboration avec la commune de Varzy, pour permettre d'acquérir un ascenseur pour l'EHPAD les Petites Promenades à Varzy, dont le coût est prévu à hauteur de 205 000 €.

Evidemment les équipes ont regardé la situation financière de l'établissement, qui connaît depuis deux ans quelques difficultés, mais dans le cadre du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens, on a déjà acté l'augmentation du prix de journée, pour permettre d'absorber les difficultés rencontrées ces deux dernières années. Il n'y a pas de difficulté, au vu des éléments analysés, quant à apporter cette garantie d'emprunt.

Il vous est donc proposé de valider l'octroi d'une garantie à l'EHPAD « Les Petites Promenades » situé à Varzy pour un montant de 102 500 € représentant 50 % de l'emprunt à réaliser.

M. le Président :

Y a-t-il des demandes d'intervention sur le sujet ? Je n'en vois pas.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N°23 :

**AVENANT N°1 AU CONTRAT DE PARTENARIAT DU
DEPARTEMENT AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
COEUR DE LOIRE AU TITRE DE L'ANNEE 2019**

Mme Guérin :

La communauté de communes Loire Vignobles et Nohain a signé le 26 mars 2019, avec le Département, un contrat-cadre de partenariat pour la période 2018 – 2020.

Par arrêté préfectoral du 24 septembre 2019, la communauté de communes Loire, Vignobles et Nohain a pris désormais le nom de « Cœur de Loire ».

Le Département consacre au territoire « Cœur de Loire » une enveloppe de crédits territoriaux de 819 166 € en investissement et de 50 000 € en fonctionnement.

Ce soutien aura un effet levier, sur le territoire, concourant à une dépense totale potentielle de plus de 3 684 000 € en investissement, à une dépense totale de 225 000 € en fonctionnement, par l'engagement potentiel de 19 opérations d'investissement et de 3 opérations d'ingénierie sur la période 2018-2020.

Parmi ces opérations, 4 avaient été programmées en 2018, pour un engagement financier du Département de 244 337 € soit 30 % de l'enveloppe territoriale.

Une opération est achevée, trois sont en cours de réalisation.

Le Département, par le présent avenant, apporte une contribution au projet de développement du territoire de la communauté de communes

Cœur de Loire, d'un montant de 410 669,58 € soit une programmation de 47,3 % de l'enveloppe territoriale.

L'avenant propose une programmation de 10 opérations, dont 8 identifiées de niveau 2 au contrat-cadre de partenariat.

➤ Les 8 opérations de niveau 2 sont les suivantes :

- « Création d'une salle de pratiques artistiques, culturelles et amateurs » :

Maître d'ouvrage : Commune de Cosne-Cours-sur-Loire

Budget prévisionnel : 475 000 € HT

Coût total éligible : 475 000 € HT

Montant sollicité : 170 000 €.

- « Relocalisation de la Maison de Services Aux Publics en centre-bourg » :

Maître d'ouvrage : Commune de Donzy

Budget prévisionnel : 48 962,75 € HT

Coût total éligible : 48 962,75 € HT

Montant sollicité : 19 585,10 €.

- « Développer de nouveaux services au sein du réseau des médiathèques » :

Maître d'ouvrage : Communauté de communes Cœur de Loire

Budget prévisionnel : 12 735 € HT

Coût total éligible : 12 735 € HT

Montant sollicité : 10 188 €.

- « Requalification du camping de Donzy » :

Maître d'ouvrage : Commune de Donzy

Budget prévisionnel 57 577 € HT

Coût total éligible : 57 577 € HT

Montant sollicité : 14 970,02 €.

- « Restauration de l'Église Saint-Martin de Garchy : troisième tranche » :

Maître d'ouvrage : Commune de Garchy

Budget prévisionnel : 252 032,95 € HT

Coût total éligible : 252 032,95 € HT

Montant sollicité : 50 406,59 €.

- « Rénovation énergétique de la piscine intercommunale, située à Donzy » :

Maître d'ouvrage : Communauté de communes Cœur de Loire

Budget prévisionnel : 78 334,45 € HT

Coût total éligible : 78 334,45 € HT

Montant sollicité : 6 974,54 €.

- « Réhabilitation de la couverture et de la charpente de la Mairie » :

Maître d'ouvrage : Commune de Colméry

Budget prévisionnel : 124 080,55 € HT

Coût total éligible : 124 080,55 € HT

Montant sollicité : 36 871,20 €.

- « Ingénierie d'animation dédiée à l'habitat, à destination des particuliers et communication – Année 2019 » :

Maître d'ouvrage : Communauté de communes Cœur de Loire

Budget prévisionnel : 33 500 € HT

Coût total éligible : 33 500 € HT

Montant sollicité : 15 000 €.

➤ Il est proposé d'ajouter les opérations suivantes à la programmation du contrat-cadre de partenariat, l'enveloppe globale demeurant la même :

- « Aménagement des places de marché : installation de bornes escamotables » :

- Maître d'ouvrage : Commune de Cosne-Cours-sur-Loire

- Budget prévisionnel : 55 393,00 € HT

- Coût total éligible : 55 393,00 € HT

- Montant sollicité : 6 924,13 €.

L'opération consiste en l'aménagement partiel d'une des places accueillant le marché bihebdomadaire de la Ville de Cosne-Cours-sur-Loire. Pour répondre aux exigences de sécurité et de salubrité, une mise aux normes comprenant l'installation de huit bornes marchés encastrables, permettant le raccordement en eau et électricité, est programmée par la commune de Cosne-Cours-sur-Loire.

Il y avait une convention-cadre relative à une opération au titre du FISAC, mais l'opération n'avait pas pu y être intégrée. Il s'agit de l'intégrer dans l'avenant n°1. C'est la réponse à un contrat qui avait été déjà signé.

- «Rénovation de trois logements communaux Rue Frappier Saint-Martin à Donzy» :

Maître d'ouvrage : Commune de Donzy

Budget prévisionnel : 888 170,16 € HT

Coût total éligible : 888 170,16 € HT

Montant sollicité : 79 750 €.

Au titre du contrat avec le territoire Bourgogne Nivernaise, le Département avait attribué en décembre 2017 à la commune de Donzy une subvention de 79 750 € pour la rénovation énergétique de 3 logements. Il y a eu un décalage dans le calendrier d'exécution des travaux. La validité de la subvention arrive à échéance le 15 décembre.

Ces deux actions sont structurantes et exemplaires parmi les projets de la communauté de communes. Nous proposons donc de les inscrire dans l'avenant n°1 au contrat-cadre de partenariat de la communauté de communes Cœur de Loire au sens du règlement d'intervention départemental du 14 mai 2018.

M. le Président :

Je propose que nous allions inaugurer des chantiers, de façon à montrer combien le Département est présent pour aider les territoires à se structurer.

M. Flandin :

Lorsqu'une opération en arrive au moment de l'inauguration, le président de la communauté de communes que je suis et le conseiller départemental, ainsi que mon binôme qui est à côté de moi, se chargent bien de rappeler quel est le soutien de la collectivité. Néanmoins, nous ferons en sorte, lors d'une inauguration, de pouvoir vous faire signe, de manière à ce que vous soyez à nos côtés. Je me permets simplement d'indiquer que nous allons aborder une phase où la communication va devenir un peu compliquée, eu égard aux élections qui se profilent. Mais les choses pourront se faire après.

Sur ce contrat, dans les modes de répartition qui ont pu être établis à l'intérieur de la communauté de communes, cette dernière n'a pas « phagocyté » le contrat de territoire, mais elle l'a bien mis aussi à disposition des communes qui constitue son périmètre. On est sur une enveloppe à plus de 50 % à destination des communes.

Les dossiers faisant l'objet de ces dérogations sont liés en effet à des problèmes techniques : la disparition du Pays Bourgogne Nivernais, où les crédits avaient été réservés, puis l'adhésion de l'EPTR de Cœur de Loire, ou que ce soit avec la loi NOTRe, qui a pu, entre les engagements et la réalisation, faire en sorte que le Département, n'ayant plus les crédits sectoriels à disposition, a pu se remettre en ordre de marche pour tenir les engagements qui avaient été pris, ce dont je vous remercie.

M. le Président :

Personne n'est contre ni ne s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N°24 : RENOUVELLEMENT DE LA PRESSE NUMERIQUE COULEUR

M. Mulot :

Le service Identité visuelle et Imprimerie est composé d'un pôle de création graphique et d'un atelier d'impression et façonnage. Il gère au quotidien la création graphique des supports (numériques ou imprimés) des différentes directions et l'impression et le façonnage de ces mêmes documents. En plus de ces travaux s'ajoutent les demandes d'impression de structures partenaires ou d'associations du territoire. Aujourd'hui, ce ne sont pas moins de 900 000 tirages qui sont effectués à l'année contre une moyenne de 760 000 en 2015.

Cette même année, le marché en cours avait fait l'objet d'un appel d'offres remporté par la société Xerox. Ce marché prendra fin au mois de février 2020. Avant sa fin effective, ce marché nécessite un avenant, car la production accrue a entraîné une hausse des factures, portant ainsi le montant total du marché à 401 424,00 € TTC contre 365 664 € TTC initialement prévu. Soit une variation de 9,78 %.

Au vu de l'avancée constante des technologies et avec l'expérience de ces cinq années, il est préférable de repartir sur une location avec contrat de maintenance plutôt que sur un achat qui entraînerait une manœuvre plus restreinte et qui nécessiterait souvent l'investissement d'éléments supplémentaires.

Il est donc nécessaire de lancer une nouvelle procédure d'appel d'offres pour le remplacement du matériel existant qui s'effectuera sous forme de location avec contrat de maintenance corrective et préventive.

Le futur contrat sera établi pour une durée de 5 ans, à compter de février 2020.

Le marché est estimé à 380 000 € HT soit 456 000 € TTC.

Il vous est donc proposé :

- d'approuver l'avenant au marché n°2015-5 ;
- d'approuver le lancement d'un marché selon la procédure d'appel d'offre pour le renouvellement d'une presse numérique couleur gros volume ;
- d'autoriser Monsieur le Président du Conseil départemental à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce marché.

M. le Président :

Y a-t-il des demandes d'intervention sur le sujet ?

Mme de Mauraige :

Qu'est-ce qui justifie vraiment l'augmentation des 10 % ?

M. le Président :

Probablement parce qu'on leur demande plus de travail qu'avant, mais je vais demander à Stéphane Jean-Baptiste des éléments d'explication.

Mme de Mauraige :

On est donc consommateurs de plus de papier ?

- M. Flandin :* Et pourtant la dématérialisation existe.
- M. Jean-Baptiste :* Sur l'imprimerie, nous sommes en train de rechercher poste par poste à quel endroit des ramettes ont été livrées en supplément, pour essayer d'identifier quels sont les besoins.
- Mme de Mauraige :* Normalement, on a dématérialisé.
- M. Jean-Baptiste :* Oui. C'est un peu la surprise. Nous sommes en train de chercher où est le besoin.
- Mme de Mauraige :* Mais avant de savoir où est le besoin, on passe à l'action ?
- M. le Président :* Une fois découvert cela, il faut néanmoins que nous payions. Mais nous allons chercher à expliquer pourquoi il y a ces difficultés. Aujourd'hui, je ne peux pas vous donner les réponses.
- Mme de Mauraige :* Nous nous abstiendrons donc.
- M. le Président :* Qui est contre ? Qui s'abstient ?
Le rapport est adopté à l'unanimité. 10 abstentions.

**RAPPORT N°25 : COMMUNE DE NEUFFONTAINES (CANTON DE CLAMECY)
 – ATTRIBUTION D'UNE AIDE EXCEPTIONNELLE**

- M. le Président :* Après avoir été victime d'un vol de batteries d'éclairage, la commune de Neuffontaines (canton de Clamecy) doit procéder à un investissement imprévu afin de renforcer la sécurité du site concerné. Le Département, dont l'une des principales vocations est de renforcer les solidarités territoriales, souhaite intervenir en faveur de cette commune.
- Pourtant entreposées dans un local fermé à clé et sécurisé, les batteries qui servaient à éclairer, à Neuffontaines, la chapelle Saint-Pierre de Mont-Sabot, site inscrit à l'inventaire des monuments historiques, ont été dérobées au printemps 2019. Installées à l'issue de récents travaux de restauration de l'édifice, ces batteries permettaient d'alimenter des panneaux solaires produisant de l'électricité.
- Cet acte de malveillance, qui s'ajoute à d'autres (vol de fils de cuivre du paratonnerre), a conduit Enedis, propriétaire du matériel, à demander à la municipalité de réaliser des travaux de sécurisation du site consistant dans l'installation d'un dispositif d'alarme et d'une porte blindée. Le coût d'une telle opération s'élève à 6 934, 71 € HT.

En l'absence de dispositif d'aide de droit commun, le Département pourrait marquer son soutien à l'égard de cette commune sous forme d'une intervention spécifique. En effet, il convient d'indiquer que celle-ci est confrontée à la nécessité de consentir à un investissement imposé par des circonstances extérieures et qui ne peut s'analyser comme la réparation *stricto sensu* d'un préjudice.

Il vous est donc proposé d'attribuer une aide exceptionnelle de 1 733,68 € à la commune de Neuffontaines.

Y a-t-il des remarques ?

M. Flandin :

Je n'y vois pas d'inconvénient. Il faudrait tenir le même discours si un jour malheureusement les choses devaient se reproduire sur d'autres communes.

M. le Président :

Nous faisons vérifier s'il n'y avait aucune autre possibilité (assurances...). Nous regardons les dossiers avec les communes, et nous apportons un soutien qui n'est jamais la totalité. Ici, c'est 26 % du coût du remplacement des batteries.

Personne n'est contre ni ne s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

MOTION

**Déploiement des maisons de services au public :
le compte n'y est pas !**

Votée à l'unanimité de l'assemblée

« Les Français ont largement exprimé leur attachement aux services publics lors des rencontres du Grand débat National.

Dans le département de la Nièvre, les fermetures de trésoreries, maternités, de services d'urgence, bureaux de poste, d'écoles..., se sont additionnées au fil des années, créant de vraies situations de fragilité sur certains territoires.

Dans le cadre de l'appel à projet lancé par le Gouvernement visant à labelliser les maisons France Service et en vue de répondre au défi de l'éloignement des services publics pour les Nivernais, les élus ont adressé une candidature commune pour l'ensemble du territoire départemental.

En concertation avec les services de la Préfecture de la Nièvre, une telle candidature adaptée aux réalités de notre territoire et à la nécessité d'un maillage cohérent comportait 16 labellisations dès janvier 2020.

La liste établie par le gouvernement se borne à ne labelliser que 3 Maisons France Service.

Considérant que cette décision, constitue un recul sans précédent de la présence des services publics, notamment dans la partie la plus rurale de la Nièvre, à l'exact opposé des intentions affichées.

Considérant que cette proposition méconnaît et anéantit vingt années de construction d'un réseau dense de relais accueil de services publics labellisés « Maison de Services Au Public », qui chaque année traite près de 14.000 demandes. Cette organisation permet, chaque jour, pour des habitants en milieu rural de résoudre de nombreuses démarches administratives, dans un espace professionnel bien identifié et de proximité. Des trajets de dizaines ou centaines de kilomètres sont épargnés aux Nivernais. Des agents ont été formés et mis à disposition de ce réseau pionnier en France. Les opérateurs publics (Pôle Emploi, CAF, MSA, CARSAT, CPAM...) sont mobilisés pour demeurer des partenaires privilégiés de ces relais. Des investissements réguliers (informatique, espaces de confidentialité...) soutenus par des crédits publics ont été réalisés, et les postes de médiateurs cofinancés dans la durée,

Considérant que ce maillage a fait ses preuves et ne doit pas être démantelé. Il répond aux besoins de proximité exprimés par les habitants de la Nièvre, et à ce titre, il doit être préservé, amélioré et reconnu par l'État dès cette première série de labellisation dans le cadre de la labellisation France Service,

Considérant que le cahier des charges imposé, et notamment la présence de 2 emplois temps plein en présence continue, mérite d'être discuté, assoupli et adapté aux modalités de fréquentation dans les départements peu peuplés comme la Nièvre.

Considérant que la décision prise par le Gouvernement ne peut résulter que d'une mauvaise compréhension et d'une mauvaise analyse des services rendus par les maisons nivernaises de services au public.

Les conseillers départementaux de la Nièvre attirent l'attention de l'État sur l'histoire de ce service dans le département de la Nièvre, précisant son efficience et son maillage particulier qui va au-delà des circonscriptions cantonales actuelles.

Les conseillers départementaux estiment que les trois labellisations proposées pour la Nièvre ne répondent pas au besoin de proximité et d'accompagnement encore plus d'actualité à l'heure de la numérisation des procédures ; cette proposition va exclure une très grande majorité de Nivernais d'un accès aux services publics et va, de nouveau, renforcer le sentiment d'abandon d'une France rurale qui s'est pourtant exprimé clairement sur ce sujet depuis un an ; ils demandent dès lors, au Gouvernement que soient prises en compte les réalités du territoire, sa géographie, la mobilité de ses habitants ainsi que, les besoins de la population et le maillage des maisons de

services au public existantes qui méritent une labellisation de Maison France Service.

En vue d'une reconnaissance du travail effectué depuis une vingtaine d'années ils souhaitent que l'identification de maisons de service au public se réalise dans les meilleurs délais. »

M. Bazin : 15 ETP sillonnent le département pour faire de « l'évangélisation numérique ». A ce titre, nous sommes totalement exemplaires par rapport aux autres territoires.

M. Flandin : J'avais cru comprendre, lors d'une réunion organisée par Mme la Préfète, que, par rapport aux 2 ETP, c'était plus la pérennité de la permanence qui était en jeu que le nombre fatidique de 2. L'exigence qu'a l'État, c'est la continuité du service public. S'il y a 1,2 ou 1,5, à partir du moment où il y a continuité du service, cela ne devrait pas poser de difficulté.

M. Joly : J'ai vu la ministre, et le travail doit reprendre au sein de la préfecture.

M. Legrain : Que deviennent les MSAP ? A Prémery, nous ne sommes pas agréés dès lors qu'il n'y a qu'un seul agent, et il y a aussi des raisons liées à l'accessibilité, même si nous recevons les personnes à mobilité réduite dans un autre local.

M. le Président : Les financements de ceux qui ne sont pas labellisés sont prorogés pendant 2 ans.

M. Flandin : Sur l'ensemble des Maisons France Service, il y a aussi des maisons qui apparaissent comme étant labélisables sous quelques adaptations. Ce qui veut donc dire, j'ose l'espérer, que demain nous aurons davantage de Maisons France Service labellisées.

M. le Président : Il y a un autre problème ; c'est qu'à certains endroits du territoire, on a besoin de Maisons de Service Public qui n'existent pas aujourd'hui, et c'est le cas sur le sud nivernais.

Information :

M. le Président : Je vous invite à prendre note de la réunion du 16 décembre. Le matin se tiendra la Commission Permanente, et l'après-midi nous aurons la

Session, autour du budget participatif, des points non évoqués ce matin et d'autres points.

Le 16 décembre, à 18 heures, nous aurons une réunion avec DGFIP et Mme la Préfète. La charte sur l'organisation de la DGFIP prévoit trois signataires, la Préfète, le DGFIP et moi-même. J'ai signifié au directeur et à Mme la Préfète que je ne signerai pas sans le sentiment des élus du territoire. Je pense que vous recevrez la charte qui sera proposée. Il est proposé une contractualisation point d'accueil par point d'accueil donnant les horaires, le personnel, en distinguant les services au public et aux collectivités. Je ne veux pas signer sans avoir l'assentiment de la majorité des élus.

Le 28 novembre aura lieu le séminaire sur la question de l'adaptation aux modifications climatiques, au Marault, de 10 heures à 17 heures. Nous planterons des arbres au Marault à 9 heures, qui abritera un verger.

Merci de votre participation. Nous remercions Michel Veneau, les services de la Ville de Cosne, qui ont mis cette salle à notre disposition et l'ont préparée, avec nos services.